

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.**

**Membres présents :** M. Denis RIEFFEL – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Sonya DIETSCH – Mme Eva ASTROLOGO – M. Jean-Philippe MEYER – Mme Maya ISOREZ, adjoints.

M. Raymond VINCENT – Mme Adrienne GRAND-CLEMENT – M. Jean-Luc CLAVELIN – M. Francis LORRETTE – M. Jean-Claude WEHRLE – M. Pierre FRIEDRICH – M. Christian BRONNER – Mme Anne PONTON – Mme Joëlle JESSEL – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme Véronique ANTOINE – Mme Isabelle SCHLENCKER – M. Olivier RAGOT – Mme Céline RIEGEL – Mme Françoise FREISS – M. Bernard SCHAAL – Mme Laure MISTRON – Mme Danièle SENDEL – M. Matthieu LEFFTZ.

**Membres absents excusés :** M. André HERRLICH, procuration à Mme Sonya DIETSCH - Mme Agnès MULLER, procuration à M. Jean-Luc CLAVELIN – Mme Sylvie ANTOINE, procuration à M. Jean-Luc BRONNER.

Membre(s) absent(s) : ./.

**L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du P.V. du CM du 26 janvier 2015.
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
3. Compte administratif 2014.
4. Compte de gestion 2014.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014.
6. Taux d'imposition 2015.
7. Budget primitif 2015.
8. Amortissement des biens communaux.
9. Remise gracieuse.
10. Mise en place d'une servitude de passage.
11. Désignation d'un estimateur des dégâts de gibier.
12. Subventions pour classes de découverte.
13. Règlement des nouvelles activités pédagogiques – mise à jour (retiré de l'ODJ).
14. Renouvellement délégation de service public.
15. Convention pour le tractage.
16. Billetterie soirée années 80.
17. Subvention au CSSA Ohnheim.
18. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.
19. Contrat d'assurance statutaire.

**Points d'informations**

20. Droit d'occupation des sols



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

1. Approbation du P.V. du C.M. du 26 janvier 2015.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité

M. le Maire indique en préambule que le point n° 13 est retiré de l'ordre du jour.

Il propose aux conseillers d'ajouter un point complémentaire, consacré à l'installation d'un nouveau conseiller municipal délégué.

Les membres présents sont d'accord avec l'examen de ce point, qui sera inscrit en point n° 20 (les points suivants étant tous décalés).

M. le Maire demande si des questions seront posées en fin de séance.

Mme MISTRON annonce souhaiter poser une question.



Le Maire

*(Signature)*  
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

Madame Adrienne GRAND-CLEMENT a été désignée secrétaire de séance



Le Maire

*Thierry SCHAAL*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 26	Absent(s) : 03 Procuration(s) : 03

**3. Compte administratif 2015.**

Le compte administratif représente le résultat de l'exécution comptable de l'année écoulée.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de fonctionnement de	1.330.599,18 €
et un excédent d'exécution d'investissement cumulé de	<u>703.042,87 €</u>

soit un excédent global de clôture de	2.033.642,05 €
---------------------------------------	----------------

En vertu des prescriptions en vigueur, il appartient au Conseil Municipal d'examiner le compte administratif et de comparer la balance générale avec celle du compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier d'Illkirch Graffenstaden, en faisant valoir le cas échéant les objections qu'il juge nécessaire.

Après les débats sur le compte administratif de l'exercice 2014, M. Denis RIEFFEL assure la présidence et soumet le compte administratif au vote, le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances – achats – marchés publics en date du 19 février 2015,  
Après examen du compte administratif 2014 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité**, (1 abstention M. le Maire)

Approuve le compte administratif 2014.



Le Maire

Tiffery SCHAAL

PJ. Compte administratif 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

**COMMUNE**

dont la population est comprise entre 3500 et 10 000 hab.

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**Année 2014**

**SOMMAIRE****I - Informations générales**

- p. 3 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p. 4 B - Modalités de vote du budget

**II - Présentation générale du budget**

- p. 5 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
p. 7 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p. 8 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p. 10 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p. 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes

**III - Vote du budget**

- p. 12 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
p. 15 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
p. 17 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p. 19 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

**IV - Annexes**

- p.21 Arrêté et signatures

<b>COMMUNE DE FEGERSHHEIM</b>	<b>CA 2014</b>
-------------------------------	--------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES - I INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES - A</b>
--

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (municipale et compée à part).	5 516
Nombre de résidences secondaires.	16
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la collectivité adhère : Communauté Urbaine de Strasbourg	

Informations fiscales (N-2) (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par habitant (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 Taxes	5 200 990		1 501,11	890,04	
Taxe pro	0		0,00	0,00	
4 Taxes	7 810 933	8 304 138	1 501,11	890,04	1 036,90

Informations financières - ratios (2) (facultatif)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	740,68	
2	Produit des impositions directes / Population	572,18	
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 021,79	
4	Dépenses d'équipement brut / Population	300,10	
5	Encours de la dette / Population	613,31	
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	83,66	
7	Dépenses de personnel. / Dépenses réelles de fonctionnement		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi		
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital. Recettes réelles de fonctionnement		
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement		
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L 2313-1, L 2313-2 R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) 8 bis Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

**I - INFORMATIONS GENERALES - I  
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

**POUR MEMOIRE**

**I. L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:**

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante: Néant

**II. En l'absence de mentions au paragraphe 1 ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".**

**III - Les provisions sont :**

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

**IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.**

**V - Le présent budget a été voté:**

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.



**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - II**  
**VUE D'ENSEMBLE - A1**

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 335 481,87	5 666 081,05
	Section d'investissement	2 234 718,31	2 235 969,69
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		701 791,49
		=	=
<b>TOTAL (réalisation + rapports)</b>		<b>6 570 200,18</b>	<b>8 603 842,23</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	701 795,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1</b>	<b>701 795,00</b>	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 335 481,87	5 666 081,05
	Section d'investissement	2 936 513,31	2 937 761,18
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>7 271 995,18</b>	<b>8 603 842,23</b>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT)  
 Les restes à réaliser d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - II**  
**VUE D'ENSEMBLE - A1**

**DETAIL DES RESTES A REALISER - DEPENSES**

Chap.	Libellé	Prévu	Mandat émis	Dép. engagées non mandatées
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>5 469 400,00</b>	<b>4 335 481,87</b>	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 225 700,00	1 161 206,86	
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 300 000,00	2 297 057,29	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	101 000,00	100 242,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	382 067,00	367 184,94	
66	CHARGES FINANCIERES	140 000,00	124 468,63	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	102 825,49	35 909,20	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEM. Et PROV.	253 100,00	249 412,95	
023	VIREMENT A LA SECT. D'INVESTISSEMENT	964 707,51		
<b>Section d'Investissement</b>		<b>3 731 726,00</b>	<b>2 234 718,31</b>	<b>701 795,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	63 900,00	40 624,85	5 840,00
21	Immobilisations corporelles	1 123 216,00	659 200,28	98 445,00
23	Immobilisations en cours	2 124 610,00	1 121 016,11	597 510,00
16	Emprunts et dettes assimilées	390 000,00	383 967,42	
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	29 909,65	

**DETAIL DES RESTES A REALISER - RECETTES**

Chap.	Libellé	Prévu	Titres émis	Titres restant à émettre
<b>Section de Fonctionnement</b>		<b>5 469 400,00</b>	<b>5 666 081,05</b>	
013	ATTENUATION DE CHARGES	107 000,00	180 821,50	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	347 800,00	418 410,74	
73	IMPOTS ET TAXES	3 977 100,00	4 054 682,08	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	813 800,00	782 312,75	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	181 800,00	185 171,29	
76	PRODUITS FINANCIERS	2 000,00	3 100,80	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 900,00	11 672,24	
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	29 909,65	
<b>Section d'Investissement</b>		<b>3 029 934,51</b>	<b>2 235 969,69</b>	
13	Subventions d' Investissement (reçues)	95 000,00	172 407,29	
23	Immobilisations en cours		55 838,30	
10	Dotations Fonds divers et réserves.	154 000,00	194 704,15	
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	253 100,00	249 892,95	
021	Virement de la section de fonctionnement	964 707,51		
1068	Excédent de fonct. capitalisé	1 563 127,00	1 563 127,00	

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - II**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT -- CHAPITRES - A2**

**DEPENSES**

Chp.	Libellé	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 225 700,00	1 161 206,86			64 493,14
012	Charges de personnel et frais	2 300 000,00	2 297 057,29			2 942,71
014	Atténuation de produits	101 000,00	100 242,00			758,00
65	Autres charges de gest. courante	382 067,00	367 184,94			14 882,06
	<b>Total dép. de gestion courante</b>	<b>4 008 767,00</b>	<b>3 925 691,09</b>			<b>83 075,91</b>
66	Charges financières	140 000,00	124 468,63			15 531,37
67	Charges exceptionnelles	102 825,49	35 429,20			67 396,29
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total dép. réelles fonctionnement</b>	<b>4 251 592,49</b>	<b>4 085 588,92</b>			<b>166 003,57</b>
023	Virement à la section d'investis.(2)	964 707,51				964 707,51
042	Op.ordre transferts entre sections (2)	253 100,00	249 892,95			3 207,05
043	Op.ordre intérieur section (2)					
	<b>Total dép. d'ordre fonctionnement</b>	<b>1 217 807,51</b>	<b>249 892,95</b>			<b>967 914,56</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 469 400,00</b>	<b>4 335 481,87</b>			<b>1 133 918,13</b>

<b>Pour information (3)</b>						
<b>D 002 Déficit de fonct. rep. de N-1</b>						

**RECETTES**

Chp.	Libellé	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	107 000,00	180 821,50			-73 821,50
70	Produits des serv. dom.et ventes...	347 800,00	418 410,74			-70 610,74
73	Impôts et taxes	3 977 100,00	4 054 682,08			-77 582,08
74	Dotations et participations	813 800,00	782 312,75			31 487,25
75	Autres prod.de gest.courante	181 800,00	185 171,29			-3 371,29
	<b>Total rec. de gestion courante</b>	<b>5 427 500,00</b>	<b>5 621 398,36</b>			<b>-193 898,36</b>
76	Produits financiers	2 000,00	3 100,80			-1 100,80
77	Produits exceptionnels	9 900,00	11 672,24			-1 772,24
78	Reprise sur provisions (1)					
	<b>Total rec. réelles fonctionnement</b>	<b>5 439 400,00</b>	<b>5 636 171,40</b>			<b>-196 771,40</b>
042	Op.ordre transferts entre sections (2)	30 000,00	29 909,65			90,35
043	Op.ordre intérieur section (2)					
	<b>Total rec. d'ordre de fonctionnement</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>			<b>90,35</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 469 400,00</b>	<b>5 666 081,05</b>			<b>-196 681,05</b>

<b>Pour information (3)</b>						
<b>R 002 Excédent de fonct. rep. de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF023=RI021; DI040=RF042; RI040=DF042; DI041=RI041; DF043=RF043.

(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - II**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT -- CHAPITRES - A3**

**DEPENSES**

Chp.	Libellé	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
20	Immob.incorporelles (sauf 204)	63 900,00	40 624,85	5 840,00	17 435,15
204	Subventions d'équip. versées				
21	Immobilisations corporelles	1 123 216,00	659 200,28	98 445,00	365 570,72
22	Immob. reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours	2 124 610,00	1 121 016,11	597 510,00	406 083,89
	<b>Total Opérations d'équipement</b>				
	<b>Total dép. d'équipement</b>	<b>3 311 726,00</b>	<b>1 820 841,24</b>	<b>701 795,00</b>	<b>789 089,76</b>
10	Dotat., fond divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	390 000,00	383 967,42		6 032,58
18	Cpt. de liaison : affectation ... (6)				
26	Part. et créances ratt. aux part.				
27	Autres immob.financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total dép. financières</b>	<b>390 000,00</b>	<b>383 967,42</b>		<b>6 032,58</b>
45-1	Total Op. p. compte de tiers (7)				
	<b>Total dép. réelles d'investissement</b>	<b>3 701 726,00</b>	<b>2 204 808,66</b>	<b>701 795,00</b>	<b>795 122,34</b>
040	Op.ordre transferts entre sections (2)	30 000,00	29 909,65		90,35
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total dép. d'ordre d'investissement</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>		<b>90,35</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 731 726,00</b>	<b>2 234 718,31</b>	<b>701 795,00</b>	<b>795 212,69</b>
	<b>Pour information (3)</b>				
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif rep. de N-1</b>				

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - II**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT -- CHAPITRES - A3**

**RECETTES**

Chp.	Libellé	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
13	Subventions d'investissement	95 000,00	172 407,29		-77 407,29
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immob. incorp. (hors 204)				
204	Subventions d'équip. versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immob. reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours		55 838,30		-55 838,30
	<b>Total rec. d'équipement</b>	<b>95 000,00</b>	<b>228 245,59</b>		<b>-133 245,59</b>
10	Dotations, fd.div. rés. (hors 1068)	154 000,00	194 704,15		-40 704,15
1068	Excédent de fonct. capitalisé (8)	1 563 127,00	1 563 127,00		
138	Autres subv. d'invest.non transf.				
18	Cpt. de Liaison : Affectation (8)				
26	Part, et créances ratt. aux part.				
27	Autres immobilisations financ.				
024	Produits des cessions				
	<b>Total rec. financières</b>	<b>1 717 127,00</b>	<b>1 757 831,15</b>		<b>-40 704,15</b>
45-2	Total Op. p. compte de tiers (7)				
	<b>Total rec. réelles d'investissement</b>	<b>1 812 127,00</b>	<b>1 986 076,74</b>		<b>-173 949,74</b>
021	Virement de la sect. de fonctionnement (2)	964 707,51			964 707,51
040	Op.ordre transferts entre sections (2)	253 100,00	249 892,95		3 207,05
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total rec. d'ordre d'investissement</b>	<b>1 217 807,51</b>	<b>249 892,95</b>		<b>967 914,56</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 029 934,51</b>	<b>2 235 969,69</b>		<b>793 964,82</b>
	<b>Pour information (3)</b>				
	<b>R 001 Solde d'exécution positif rep. de N-1</b>	<b>701 791,49</b>			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF023=RI021; DI040=RF042; RI040=DF042; DI041=RI041; DF043=RF043.

(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir détail).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - II**  
**BALANCE GENERALE - BI**

**1 -- MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

Chp.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 161 206,86		1 161 206,86
012	Charges du personnel et frais assimilés	2 297 057,29		2 297 057,29
014	Atténuation de produits	100 242,00		100 242,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	367 184,94		367 184,94
66	Charges financières	124 468,63		124 468,63
67	Charges exceptionnelles	35 429,20	480,00	35 909,20
68	Dotations aux amortissements et provisions		249 412,95	249 412,95
71	<i>Production stockée (ou déstockage)(3)</i>			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>4 086 588,92</b>	<b>249 892,95</b>	<b>4 335 481,87</b>

<b>Pour information</b>			
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1.</b>			

Chp.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		29 909,65	29 909,65
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budg.)	383 967,42		383 967,42
18	<i>Compte de liaison : affectation (8)</i>			
19	<i>Différence sur réalisation d'immob.</i>			
(total)	Opérations d'équipement			
20	Immob. incorporelles (sauf 204) (6)	40 624,85		40 624,85
204	Subventions d'équip. versées			
21	Immob. corporelles (6)	659 200,28		659 200,28
22	Immob. reçues en affectation (6) (9)			
23	Immob. en cours (6)	1 121 016,11		1 121 016,11
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immob. financières			
28	<i>Amortissement des immob. (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immob. (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks (5)</i>			
45X-1	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Prov. pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>2 204 808,66</b>	<b>29 909,65</b>	<b>2 234 718,31</b>

<b>Pour information</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres opérations d'équipement

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir détails).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - II**  
**BALANCE GENERALE - B2**

**2 -- TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

Chp.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	180 821,50		180 821,50
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	418 410,74		418 410,74
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	4 054 682,08		4 054 682,08
74	Dotations et participations	782 312,75		782 312,75
75	Autres produits de gestion courante	185 171,29		185 171,29
76	Produits financiers	3 100,80		3 100,80
77	Produits exceptionnels	11 672,24	29 909,65	41 581,89
78	Reprise sur provisions			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>5 636 171,40</b>	<b>29 909,65</b>	<b>5 666 081,05</b>

Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

Chp.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	194 704,15		194 704,15
1068	Excédent de fonct. capitalisé	1 563 127,00		1 563 127,00
13	Subventions d'investissements	172 407,29		172 407,29
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectations (8)			
19	Différence sur réalisation d'immob.		480,00	480,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations incorporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours	55 838,30		55 838,30
24	Immobilisations affectées concédées			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		249 412,95	249 412,95
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks (5)</i>			
45X-1	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provision pour dépréciation des compte de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>1 986 076,74</b>	<b>249 892,95</b>	<b>2 235 969,69</b>

Pour information				<b>701 791,49</b>
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - III**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT -- DETAIL DES DEPENSES - A1**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rsr n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011 Charges à caractère général (2)</b>		<b>1 225 700,00</b>	<b>1 181 206,86</b>			<b>64 493,14</b>
6042	Ach.prest.serv.(autres que terr. à amé.)	9 000,00	7 837,50			1 162,50
60611	Eau et assainissement	14 350,00	12 202,79			2 147,21
60612	Energie - Electricité	193 000,00	178 067,67			14 932,33
60621	Combustibles	45 500,00	22 227,89			23 272,11
60622	Carburants	9 300,00	8 003,58			1 296,42
60623	Alimentation	2 700,00	1 673,78			1 026,22
60624	Produit de traitement	200,00				200,00
60628	Autres fournitures non stockées	33 500,00	22 090,61			11 409,39
60631	Fournitures d'entretien	18 700,00	16 641,01			2 058,99
60632	Fournitures de petit équipement	35 450,00	27 952,17			7 497,83
60636	Vêtements de travail	5 900,00	5 435,65			464,35
6064	Fournitures administratives	21 200,00	11 547,41			9 652,59
6065	Livres, disques, cassettes. (bib., média.)	10 000,00	9 932,52			67,48
6067	Fournitures scolaires	19 200,00	18 204,01			995,99
6068	Autres matières et fournitures	6 550,00	4 159,72			2 390,28
611	Contrats de prest.de serv. avec entr.	209 600,00	279 768,08			-70 168,08
6132	Locations immobilières	7 600,00	7 204,79			395,21
6135	Locations mobilières	49 750,00	38 946,30			10 803,70
614	Charges locatives et de copropriété	6 800,00	6 147,45			652,55
61521	Entretien de terrains	53 500,00	42 473,25			11 026,75
61522	Entretien de bâtiments	30 100,00	38 554,73			-8 454,73
61523	Entretien de voies et réseaux	22 000,00	19 759,63			2 240,37
61524	Entretien de bois et forêts	1 000,00	38,00			962,00
61551	Entretien et répar. sur matériel roulant	10 000,00	22 175,28			-12 175,28
61558	Entretien des autres biens mobiliers	3 000,00	2 248,99			751,01
6156	Maintenance	33 800,00	26 611,70			7 188,30
616	Primes d'assurances	48 000,00	46 930,23			1 069,77
617	Etudes et recherches		2 220,00			-2 220,00
6182	Documentation générale et technique	3 400,00	3 221,97			178,03
6184	Versements à des organismes de forma	12 500,00	8 043,87			4 456,13
6188	Autres frais divers	650,00	447,04			202,96
6225	Indemnités au comptable & aux régisse	1 000,00				1 000,00
6226	Honoraires	300,00				300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	5 911,72			9 088,28
6231	Annonces et insertions	10 000,00	3 192,30			6 807,70
6232	Fêtes et cérémonies	125 850,00	109 354,72			16 495,28
6236	Catalogues et imprimés	600,00				600,00
6237	Publications	14 700,00	9 522,93			5 177,07
6238	Divers communication	15 600,00	8 676,02			6 923,98
6247	Transports collectifs	15 300,00	14 867,07			432,93
6251	Voyages et déplacements	3 500,00	1 110,99			2 389,01
6257	Réceptions	25 600,00	28 198,24			-2 598,24
6261	Frais d'affranchissement	19 100,00	17 253,45			1 846,55
6262	Frais de télécommunications	17 900,00	37 961,54			-20 061,54
6281	Concours divers (cotisations...)	1 700,00	1 675,44			24,56
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 000,00	3 272,40			5 727,60
6288	Autres services extérieurs	500,00	633,14			-133,14
63512	Taxes foncières	30 000,00	26 730,00			3 270,00
63513	Autres impôts locaux	1 400,00	1 407,00			-7,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	276,00			224,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 900,00	396,28			1 503,72



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - III**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT -- DETAIL DES DEPENSES - A1**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>012 Charges de personnel et frais assimi</b>		<b>2 300 000,00</b>	<b>2 297 057,29</b>			<b>2 942,71</b>
6331	Versement de transport	26 000,00	25 974,33			25,67
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	6 494,09			505,91
6336	Cot.ctre nat., ctre gest.de la fct. pub.	29 000,00	28 112,53			887,47
64111	Rémunération principale	850 000,00	836 567,09			13 432,91
64112	NBI, suppl. familial de trait. et indem. de	45 000,00	34 025,52			10 974,48
64118	Autres indemnités	190 000,00	191 364,24			-1 364,24
64131	Rémunération	400 000,00	394 576,84			5 423,16
64138	Autres indemnités	80 000,00	73 225,61			6 774,39
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	290 000,00	274 144,97			15 855,03
6453	Cotisations aux caisses de retraite	260 000,00	280 896,91			-20 896,91
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	23 000,00	21 961,63			1 038,37
6455	Cotisations pour assurance du personne	76 000,00	62 994,61			13 005,39
6458	Cotisations aux autres org. sociaux	4 000,00	3 345,69			654,31
6474	Versements aux autres oeuvres sociale	16 000,00	15 767,74			232,26
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	3 655,04			344,96
6478	Autres charges sociales diverses		43 950,45			-43 950,45
<b>014 Atténuation de produits</b>		<b>101 000,00</b>	<b>100 242,00</b>			<b>758,00</b>
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la	94 000,00	93 447,00			553,00
73925	Fonds de péréquation des ressources in	7 000,00	6 795,00			205,00
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>		<b>382 067,00</b>	<b>367 184,94</b>			<b>14 882,06</b>
6531	Indemnités	100 000,00	95 381,21			4 618,79
6532	Frais de mission	1 500,00	123,00			1 377,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	4 835,88			164,12
6534	Cotisations de S.S. - part patronale	2 000,00	6 412,00			-4 412,00
6535	Formation	10 000,00	57,00			9 943,00
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	100,00				100,00
6558	Autres contributions obligatoires	16 700,00	16 112,13			587,87
657362	CCAS	22 767,00	22 767,00			
6574	Subv. de fonct. aux associat. & org. droit	208 300,00	209 495,88			-1 195,88
658	Charges diverses de la gestion courante	15 700,00	12 000,84			3 699,16
<b>TOTAL = DEP. GEST. DES SERVICES (a)</b>		<b>4 008 767,00</b>	<b>3 925 691,09</b>			<b>83 075,91</b>
<b>66 Charges financières (b) (3)</b>		<b>140 000,00</b>	<b>124 468,63</b>			<b>15 531,37</b>
66111	Intérêts.emprunts et dettes - réglés à éc	140 000,00	113 222,85			26 777,15
66112	Intérêts - Rattachements des ICNE		11 245,78			-11 245,78
	Calcul du 66112 (3)					
	-ICNE de l'exercice : 11 245,78					
	-de l'exercice N-1 :					
<b>67 Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>102 825,49</b>	<b>35 429,20</b>			<b>67 396,29</b>
6711	Int. moratoires et pénalités sur marchés	10 000,00	7 308,99			2 691,01
6714	Bourses et prix	2 000,00	815,50			1 184,50
6718	Autres ch. excep.s/opérations de gestio	12 000,00	21 463,40			-9 463,40
673	Titres annulés(sur exercices antérieurs)	2 000,00	858,50			1 141,50
678	Autres charges exceptionnelles	76 825,49	4 982,81			71 842,68

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

 III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - III  
 SECTION DE FONCTIONNEMENT -- DETAIL DES DEPENSES - A1

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
68	Dotations aux provisions (d) (4)					
022	Dépenses imprévues (e)					
	<b>TOTAL DES DEP. REELLES (a+b+c+d+e)</b>	4 251 592,49	4 085 588,92			168 003,57
023	Virement à la sect. Invest.	964 707,51				964 707,51
042	Op.ordre transf. entre sect. (5) (6) (7)	253 100,00	249 892,95			3 207,05
676	Diff. s/réalisations transf. en invest.		480,00			-480,00
6811	Dot. aux amort. des immob. incorp. & cor	253 100,00	249 412,95			3 687,05
	<b>TOTAL PRELEV. PROFIT SECT. INVEST.</b>	1 217 807,51	249 892,95			967 914,56
043	Op.ordre intérieur sect. de fonct. (8)					
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	1 217 807,51	249 892,95			967 914,56
	<b>TOTAL DEP. DE FONCTIONNEMENT</b>	5 469 400,00	4 335 481,87			1 133 918,13

Pour information D 002 Déficit de fonct. rep. de N-1	
---	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DF 042 = RI 040.

(6) 67.. dont 675 et 676.

(7) 6815 Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - III**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT -- DETAIL DES RECETTES - A2**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annuels
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>107 000,00</b>	<b>180 821,50</b>			<b>-73 821,50</b>
6419	Remboursements sur rémunérat. du per	102 000,00	180 821,50			-78 821,50
6459	Remb. s/charges de S.S. et de prévoya	5 000,00				5 000,00
<b>70</b>	<b>Ventes des services, du domaine...</b>	<b>347 800,00</b>	<b>418 410,74</b>			<b>-70 610,74</b>
7018	Autres ventes de produits finis	100,00	252,00			-152,00
70311	Concession dans les cimetières(prod.ne	1 600,00	3 006,13			-1 406,13
70323	Redevance d'occupation de dom. publ.	3 500,00	3 893,08			-393,08
7035	Locations de droits de chasse & de pêc	1 600,00	1 650,00			-50,00
7062	Redev.& droits des serv.à carac.culturel	66 000,00	71 420,76			-5 420,76
70631	Redev. à caractère sportif	15 000,00	21 907,20			-6 907,20
7066	Redev.& droits des serv.à carac.social	165 000,00	202 696,27			-37 696,27
7067	Redev.& droits des serv.péri-scol.& ens.	95 000,00	113 585,30			-18 585,30
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 977 100,00</b>	<b>4 054 582,08</b>			<b>-77 582,08</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 140 000,00	3 156 160,00			-16 160,00
7321	Attribution de compensation	517 300,00	517 340,00			-40,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	119 100,00	119 163,00			-63,00
7323	F.N.G.I.R.	12 300,00	12 383,00			-83,00
7336	Droits de place	2 000,00	3 212,50			-1 212,50
7343	Taxe sur les pylônes électriques	6 400,00	6 439,00			-39,00
7351	Taxe sur l'électricité	90 000,00	102 378,50			-12 378,50
73681	Emplacements publicitaires	30 000,00	30 008,48			-8,48
7381	Taxe add. droits mut. ou taxe pub. fonc.	60 000,00	107 597,60			-47 597,60
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>813 800,00</b>	<b>782 312,75</b>			<b>31 487,25</b>
7411	Dotation forfaitaire	460 000,00	461 464,00			-1 464,00
74121	Dot. de solidarité rurale 1ère fraction	31 000,00	32 374,00			-1 374,00
74718	Etat. Autres	1 600,00	10 350,03			-8 750,03
7473	Départements	8 200,00	7 552,00			648,00
74748	Autres communes	5 000,00	3 765,93			1 234,07
74758	Autres groupements	25 000,00	27 346,73			-2 346,73
7478	Autres organismes	243 000,00	187 229,06			55 770,94
74833	Etat - Compensation au titre de la taxe p	3 800,00	3 801,00			-1,00
74834	Etat - Compensation au titre exon. taxes	7 200,00	7 281,00			-81,00
74835	Etat - Compensation au titre exon. taxes	24 200,00	24 287,00			-87,00
7484	Dotation de recensement		11 652,00			-11 652,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	4 500,00	5 030,00			-530,00
7488	Autres attributions, subv. et participation	300,00	180,00			120,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>181 800,00</b>	<b>185 171,29</b>			<b>-3 371,29</b>
752	Revenus des immeubles	172 600,00	175 882,41			-3 282,41
757	Redev.versées par les fermiers & conce	5 400,00	5 458,88			-58,88
758	Produits divers de gestion courante	3 800,00	3 830,00			-30,00
<b>TOTAL = REC. GEST. DES SERVICES (a)</b>		<b>5 427 580,00</b>	<b>5 621 393,36</b>			<b>-193 893,36</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>3 100,80</b>			<b>-1 100,80</b>
761	Produits de participations	2 000,00	3 100,80			-1 100,80

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - III**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT -- DETAIL DES RECETTES - A2**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Ep+Dm+Rar n-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>9 800,00</b>	<b>11 672,24</b>			<b>-1 772,24</b>
775	Produits des cessions d'immobilisations		480,00			-480,00
7788	Produits exceptionnels divers	9 900,00	11 192,24			-1 292,24
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions (d) (2)</b>					
	<b>TOTAL REC. REELLES (=a+b+c+d)</b>	<b>5 439 400,00</b>	<b>5 636 171,40</b>			<b>-196 771,40</b>
<b>042</b>	<b>Op.ordre transf. entre sect.(3) (4) (5)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>			<b>90,35</b>
777	Quote-part des sub.d'inv.transf.au résul	30 000,00	29 909,65			90,35
<b>043</b>	<b>Op.ordre intérieur sect. de fonct.(6)</b>					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>			<b>90,35</b>
	<b>TOTAL REC. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 469 400,00</b>	<b>5 666 081,05</b>			<b>-196 681,05</b>

Pour information  
R 002 Excédent de fonct. rep. de N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DF 042 = RI 040.

(4) 67.. dont 675 et 676.

(5) 7815 Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - III**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES - B1**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010 Stocks</b>					
<b>20 Immobilisations incorporelles ( sauf opé. et 204)</b>		<b>63 900,00</b>	<b>40 624,85</b>	<b>5 840,00</b>	<b>17 435,15</b>
2031	Frais d'études.	22 000,00		5 840,00	16 160,00
2051	Concessions et droits similaires	41 900,00	40 624,85		1 275,15
<b>204 Subv.d'équip.versées (hors op.)</b>					
<b>21 Immobilisations corporelles (hors opé.)</b>		<b>1 123 216,00</b>	<b>659 200,28</b>	<b>98 445,00</b>	<b>365 570,72</b>
2111	Terrains nus	1 000,00	960,00		40,00
2118	Autres terrains	27 160,00	25 236,00	1 920,00	4,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 000,00	3 026,95		2 973,05
2128	Autres agencements et aménagements	1 500,00	362,40		1 137,60
21311	Hôtel de ville	6 000,00			6 000,00
21312	Bâtiments scolaires	22 740,00	15 668,63	920,00	6 151,37
21318	Autres bâtiments publics	181 600,00	13 725,75	1 400,00	166 474,25
2135	Instal.générales.agenc..aménag.des const	58 330,00	43 449,57	1 710,00	13 170,43
2138	Autres constructions	450 000,00	410 618,87		39 381,13
2152	Installations de voirie	8 426,00	2 740,80	45,00	5 640,20
21578	Autre Matériel et outillage de voirie	25 650,00	14 992,32		10 657,68
2158	Autres instal., mat. outillag.	62 800,00	25 461,68	30 000,00	7 338,32
2182	Matériel de transport	65 710,00	778,80	44 650,00	20 281,20
2183	Matériel de bureau & matériel informat.	50 070,00	40 572,40	3 250,00	6 247,60
2184	Mobilier	32 540,00	2 408,60	3 560,00	26 571,40
2188	Autres immob. corp.	123 690,00	59 197,51	10 990,00	53 502,49
<b>22 Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23 Immobilisations en cours (hors opé.)</b>		<b>2 124 610,00</b>	<b>1 121 016,11</b>	<b>597 510,00</b>	<b>406 083,89</b>
2312	Terrains	96 490,00	75 384,94	21 100,00	5,06
2313	Constructions	1 370 940,00	709 388,49	353 360,00	308 191,51
2315	Instal.. matériel & outillage techniques	604 600,00	296 074,06	220 050,00	88 475,94
2318	Autres immobilisations corporelles	32 580,00	28 571,22	3 000,00	1 008,78
238	Av. & acptes versés s/cdes d'immob.corp.	20 000,00	11 597,40		8 402,60
<b>Opérations d'équipement (2)</b>					
<b>TOTAL = DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>3 311 726,00</b>	<b>1 820 841,24</b>	<b>701 795,00</b>	<b>789 089,76</b>
<b>10 Dotations, fonds divers et réserves</b>					
<b>13 Subventions d'investissement</b>					
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>390 000,00</b>	<b>383 967,42</b>		<b>6 032,58</b>
1641	Emprunts en euros	390 000,00	366 622,36		23 377,64
16818	Autres prêteurs		17 345,06		-17 345,06
<b>18 Cot de liaison : affect. (bdg annexes)</b>					

## SECTION D'INVESTISSEMENT

 III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - III  
 SECTION D'INVESTISSEMENT -- DETAIL DES DEPENSES - B1

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
26	Particip. et créances rattach. à particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>TOTAL DEP. FINANCIERES</b>	<b>390 000,00</b>	<b>383 967,42</b>		<b>6 032,58</b>
45	Opérations pour compte de tiers (3)				
	<b>TOTAL DES DEP. OP. POUR COMPTE DE TIERS</b>				
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>3 701 726,00</b>	<b>2 204 808,66</b>	<b>701 795,00</b>	<b>795 122,34</b>
040	Op. ordre transf. entre sect. (4) (5) (6)	30 000,00	29 909,65		90,35
13913	Départements	23 200,00	23 118,95		81,05
13918	Autres Subv. d'équip. transf.	6 800,00	6 790,70		9,30
041	Opérations patrimoniales (7)				
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 909,65</b>		<b>90,35</b>
	<b>TOTAL DEP. D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 731 726,00</b>	<b>2 234 718,31</b>	<b>701 795,00</b>	<b>795 212,69</b>

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif rep. de N-1	
---	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Voir l'état III.B.3 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (3) Voir annexe IV.A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (4) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DF 042.  
 (5) 15., 29.2, etc.. si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) dont 192.  
 (7) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 043.

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - III**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES - B2**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010 Stocks</b>					
<b>13 Subventions d'investissement</b>					
		<b>95 000,00</b>	<b>172 407,29</b>		<b>-77 407,29</b>
1322	Régions	60 000,00	120 061,76		-60 061,76
1323	Départements	2 000,00	10 808,11		-8 808,11
1327	Budget communautaire & fonds structurels	18 000,00			18 000,00
1328	Autres subv. d'équip. non transf.	15 000,00	41 537,42		-26 537,42
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>					
<b>20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>					
<b>204 Subv.d'équip.versées</b>					
<b>21 Immobilisations corporelles</b>					
<b>22 Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23 Immobilisations en cours</b>					
			<b>55 838,30</b>		<b>-55 838,30</b>
2313.	Constructions		55 838,30		-55 838,30
<b>TOTAL = RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>95 000,00</b>	<b>228 245,59</b>		<b>-133 245,59</b>
<b>10 Dotations, fonds divers et réserves</b>					
		<b>1 717 127,00</b>	<b>1 757 831,15</b>		<b>-40 704,15</b>
10222.	F.C.T.V.A.	130 000,00	155 947,24		-25 947,24
10223.	T.L.E.	24 000,00	38 756,91		-14 756,91
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 563 127,00	1 563 127,00		
<b>138 Autres subv.d'équip.transf.</b>					
<b>18 Cpt de liaison : affect. (bdg annexes)</b>					
<b>26 Particio. et créances rattach. à particio.</b>					

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - III**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT -- DETAIL DES RECETTES - B2**

Chp. Art.(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (Bp+Dm+Rar n-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
27	Autres immobilisations financières				
024	Produit des cessions d'immob.				
	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 717 127,00</b>	<b>1 757 831,15</b>		<b>-40 704,15</b>
45	Opérations pour compte de tiers (2)				
	<b>TOTAL REC. OP. COMPTE DE TIERS</b>				
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 812 127,00</b>	<b>1 986 076,74</b>		<b>-173 949,74</b>
021	Virement de la sect. Fonct.	964 707,51			964 707,51
040	Op.ordre transf. entre sect. (3) (4)	253 100,00	249 892,95		3 207,05
192.	Plus ou moins values sur cessions d'immo.		480,00		-480,00
28031	Ammortissements des frais d'études	1 103,80	4 248,34		-3 144,54
28051	Concessions & droits similaires. brevets	2 442,22	2 469,96		-27,74
28121	Plantations	935,92	1 036,48		-100,56
28128	Autres agenc. & aménagements de terrains	2 549,23	2 549,23		
281312	Bâtiments scolaires	708,14			708,14
281318	Bâtiments publics	108 080,28	108 080,28		
28135	Instal. générales agenc., aménag.des const.	7 430,12	2 031,17		5 398,95
28152	Installations de voirie	5 100,74	5 100,74		
281568	Mat. & outil.d'incendie & défense civile	567,65	567,65		
281571	Matériel et outillage de voirie	4 170,50	4 170,50		
281578	Matériel et outillage de voirie	2 216,53	2 030,67		185,86
28158	Autres installations techniques	2 507,77	2 507,77		
28181	Installations générales, agenc., aménag. divers	386,94	386,94		
28182	Matériel de transport	15 264,05	15 820,38		-556,33
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	21 898,95	22 030,32		-131,37
28184	Mobilier	23 688,67	23 261,29		427,38
28188	Autres immobilisations corporelles	54 048,49	53 121,23		927,26
	<b>TOTAL PRELEV. PROVENANT SECT. FONCT.</b>	<b>1 217 807,51</b>	<b>249 892,95</b>		<b>967 914,56</b>
041	Opérations patrimoniales (5)				
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 217 807,51</b>	<b>249 892,95</b>		<b>967 914,56</b>
	<b>TOTAL REC. D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 029 934,51</b>	<b>2 235 969,69</b>		<b>793 964,82</b>

Pour information R 001 Solde d'exécution positif rep. de N-1	<b>701 791,49</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexe IV.A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DF 042.

(4) 15., 29.2, etc.. si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 043.



IV - ANNEXE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - IV  
ARRETE ET SIGNATURES - D2

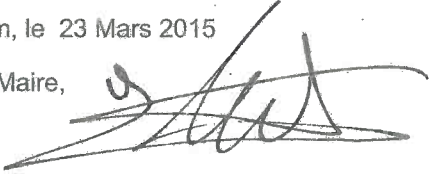
Département Bas - Rhin. C.A. 2014  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES ILLKIRCH COLLECTIVITES  
COMMUNE DE FEGERSEIM

Nombre de membres en exercice 29  
Nombre de membres présents 28  
Nombre de membres représentés 3  
Nombre de membres absents 3  
Nombre de suffrages exprimés 28  
VOTES : Pour 29  
          Contre 0  
          Abstentions 0  
Date de convocation : 17-03-2015

Présenté par le Maire

A Fegersheim, le 23 Mars 2015

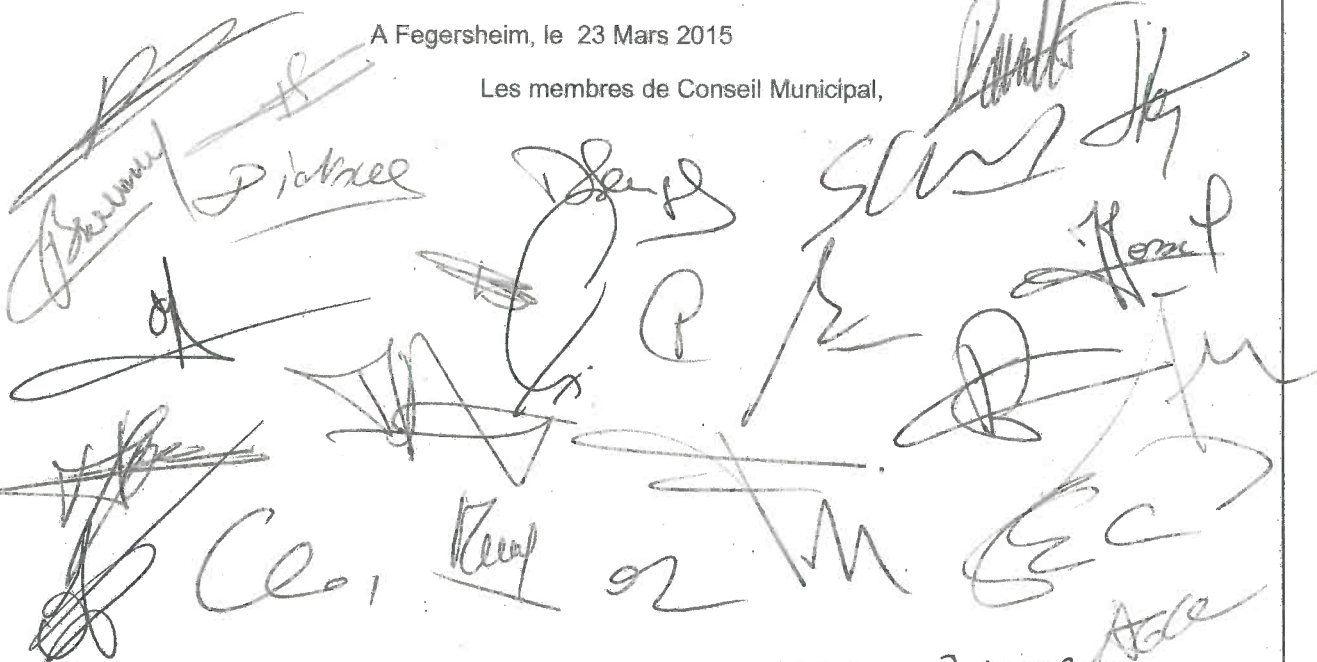
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Fegersheim, le 23 Mars 2015

Les membres de Conseil Municipal,



Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 30 mars 2015

et de la publication, le 30 mars 2015

A Fegersheim, le 30 mars 2015

Le Maire,



Le Maire

  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

4. Compte de gestion 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2014 établi par le Trésorier d'Illkirch-Graffenstaden.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances – achats – marchés publics en date du 19 février 2015,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par M. le Trésorier d'Illkirch-Graffenstaden, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

**Approuve** ce compte de gestion.

PJ. Compte de gestion 2014 – page recto-verso (résultat d'exécution de l'exercice 2014)



Le Maire

Thierry SCHAAL

## 13700 – FEGERSHEIM –

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 731 726,00	5 469 880,00	9 201 606,00
Titres de recettes émis (b)	2 291 509,14	5 669 500,10	7 961 009,24
Réductions de titres (c)	55 539,45	3 419,05	58 958,50
Recettes nettes (d = b - c)	2 235 969,69	5 666 081,05	7 902 050,74
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 731 726,00	5 469 880,00	9 201 606,00
Mandats émis (f)	2 234 718,31	4 518 492,26	6 753 210,57
Annulations de mandats (g)	0,00	183 010,39	183 010,39
Dépenses nettes (h = f - g)	2 234 718,31	4 335 481,87	6 570 200,18
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 251,38	1 330 599,18	1 331 850,56
(h - d) Déficit			

13700 - FEGERSHEIM -

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	701 791,49	0,00	1 251,38	0,00	703 042,87
Fonctionnement	1 563 127,00	1 563 127,00	1 330 599,18	0,00	1 330 599,18
TOTAL I	2 264 918,49	1 563 127,00	1 331 850,56	0,00	2 033 642,05
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 264 918,49	1 563 127,00	1 331 850,56	0,00	2 033 642,05

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**5. Affectation des résultats de l'exercice 2014.**

La commission des finances, réunie le 19 février 2015, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2014, soit 2.033.642,05 € de la façon suivante.

Excédent de fonctionnement : 1.330.599,18 €  
affecté dans son intégralité à la section d'investissement du budget primitif 2015  
(inscription au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé)

Excédent d'investissement : 703.042,87 €  
Obligatoirement affecté en recettes d'investissement au compte 001 :  
Excédent d'exécution de la section d'investissement

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances – achats – marchés publics en date du 19 février 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au budget primitif 2015 comme détaillée ci-dessus.



Le Maire,

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**6. Taux d'imposition 2015**

La commission des finances, réunie le 19 février 2015, propose au Conseil Municipal de maintenir inchangés les taux des 3 taxes locales pour 2015, à savoir :

Taxe d'habitation : **15,77%**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **13,62%**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **60,76%**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances – achats – marchés publics en date du 19 février 2015,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**Décide** de maintenir les 3 taxes locales au taux ci-dessus pour l'année 2015.

Le Maire  
  
Thierry SCHAAL



**COMMUNE DE FEGERSHEIM****Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**7. Budget primitif 2015.**

Après analyse par la commission des finances, réunie le 19 février 2015, il est proposé au Conseil Municipal, d'adopter le projet de budget primitif ainsi que ses documents annexes soit :

Section de fonctionnement :	5.243.000 €
Section d'investissement :	<u>3.161.000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>8.404.000 €</b>

Ce projet de budget primitif 2015 intègre les résultats du compte administratif 2014 à savoir :

Excédent de fonctionnement : 1.330.599,18 €  
affecté dans son intégralité à la section d'investissement du budget primitif 2015  
(inscription au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé)

Excédent d'investissement : 703.042,87 €  
Obligatoirement affecté en recettes d'investissement au compte 001 :  
Excédent d'exécution de la section d'investissement

**TOTAL :** 2.033.642,05 €

En outre, il est précisé que les restes à réaliser 2014, sont repris dans le budget initial de la section d'investissement 2015 pour un montant de 701.795 € en dépenses.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances – achats – marchés publics en date du 19 février 2015,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**Adopte** le budget primitif 2015 ainsi que ses documents annexes.

PJ. Projet budget primitif 2015 et ses annexes – Documents de synthèse



Le Maire

Thierry SCHAAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE DE  
FEGERSHEIM**

Numéro SIRET : 2167013500018

POSTE COMPTABLE :  
TRESORERIE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

**M 14**

**Budget primitif**

**voté par nature**

**BUDGET PRINCIPAL**

**ANNEE 2015**



## SOMMAIRE

### I - Informations générales

- p. 3 A - Informations statistiques, fiscales et financières
- p. 4 B - Modalités de vote du budget

### II - Présentation générale du budget

- p. 5 A1 - Vue d'ensemble - Sections
- p. 6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- p. 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- p. 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- p. 10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III - Vote du budget

- p. 11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p. 14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p. 16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p. 18 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

### IV - Annexes

- p.20 Présentation croisée par fonction (1)
- p. 22 Etat de la dette
- p. 24 Etat du personnel
- p. 25 Décisions en matière de taux de contributions directes  
Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics, il n'a cependant pas à être produit par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

67137

**BUDGET  
2015****I - INFORMATIONS GENERALES****I****INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	5.533
Nombre de résidences secondaires (article R.2113-1 in fine)	16
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Eurométropole de Strasbourg	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
7 810 933	8 304 138	1.501,11	1.036,89

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	785,73	
2	Produit des impositions directes/population	569,31	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	942,16	
4	Dépenses d'équipement brut/population	495,39	
5	Encours de dette/population	538,28	
6	DGF/population	62,71	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L.2313-2, R2313-1, R2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant.

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	5 243 000,00	5 243 000,00
	+	+	+
R E P O	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
R T S	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	0,00	0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	5 243 000,00	5 243 000,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	2 459 205,00	2 457 957,13
	+	+	+
R E P O	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	701 795,00	0,00
R T S	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	0,00	703 042,87
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	3 161 000,00	3 161 000,00
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	8 404 000,00	8 404 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 199 700,00	0,00	1 277 500,00	1 277 500,00	1 277 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 300 000,00	0,00	2 430 000,00	2 430 000,00	2 430 000,00
014	Atténuations de produits	94 000,00	0,00	108 200,00	108 200,00	108 200,00
65	Autres charges de gestion courante	382 067,00	0,00	283 750,00	283 750,00	283 750,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 975 767,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 099 450,00</b>	<b>4 099 450,00</b>	<b>4 099 450,00</b>
66	Charges financières	140 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
67	Charges exceptionnelles	135 825,49	0,00	128 000,00	128 000,00	128 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budg. (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 251 592,49</b>	<b>0,00</b>	<b>4 347 450,00</b>	<b>4 347 450,00</b>	<b>4 347 450,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	964 707,51		627 550,00	627 550,00	627 550,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	253 100,00		268 000,00	268 000,00	268 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 217 807,51</b>		<b>895 550,00</b>	<b>895 550,00</b>	<b>895 550,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 469 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 243 000,00</b>	<b>5 243 000,00</b>	<b>5 243 000,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 243 000,00</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuation de charges	107 000,00	0,00	108 000,00	108 000,00	108 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	347 800,00	0,00	352 640,00	352 640,00	352 640,00
73	Impôts et taxes	3 977 100,00	0,00	3 964 400,00	3 964 400,00	3 964 400,00
74	Dotations et participations	813 800,00	0,00	599 200,00	599 200,00	599 200,00
75	Autres produits de gestion courante	181 800,00	0,00	177 760,00	177 760,00	177 760,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 427 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 202 000,00</b>	<b>5 202 000,00</b>	<b>5 202 000,00</b>
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
78	Reprises sur provisions semi-budg. (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 439 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 213 000,00</b>	<b>5 213 000,00</b>	<b>5 213 000,00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	29 900,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct. (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>29 900,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 469 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 243 000,00</b>	<b>5 243 000,00</b>	<b>5 243 000,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 243 000,00</b>
--	---------------------

**Pour information**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>865 550,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	23 400,00	5 840,00	17 100,00	17 100,00	22 940,00
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	584 950,00	98 445,00	358 305,00	358 305,00	456 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours	1 174 750,00	597 510,00	1 663 800,00	1 663 800,00	2 261 310,00
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 783 100,00</b>	<b>701 795,00</b>	<b>2 039 205,00</b>	<b>2 039 205,00</b>	<b>2 741 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	390 000,00		390 000,00	390 000,00	390 000,00
18	Compte de liaison : affectation... (7)					
26	Particip. créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>390 000,00</b>		<b>390 000,00</b>	<b>390 000,00</b>	<b>390 000,00</b>
45...1	<b>Total des opér. pour compte de tiers (8)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 173 100,00</b>	<b>701 795,00</b>	<b>2 429 205,00</b>	<b>2 429 205,00</b>	<b>3 131 000,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	29 900,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>29 900,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 203 000,00</b>	<b>701 795,00</b>	<b>2 459 205,00</b>	<b>2 459 205,00</b>	<b>3 161 000,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 161 000,00</b>
---	---------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	95 000,00		97 700,00	97 700,00	97 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>95 000,00</b>		<b>97 700,00</b>	<b>97 700,00</b>	<b>97 700,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	154 000,00		134 107,95	134 107,95	134 107,95
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres subventions d'investissement non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (7)					
26	Particip. créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>154 000,00</b>		<b>134 107,95</b>	<b>134 107,95</b>	<b>134 107,95</b>
45...2	<b>Total des opér. pour compte de tiers (8)</b>					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>249 000,00</b>		<b>231 807,95</b>	<b>231 807,95</b>	<b>231 807,95</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	964 707,51		627 550,00	627 550,00	627 550,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	2 518 018,49		1 598 599,18	1 598 599,18	1 598 599,18
041	Opérations patrimoniales (4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 482 726,00</b>		<b>2 226 149,18</b>	<b>2 226 149,18</b>	<b>2 226 149,18</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 731 726,00</b>		<b>2 457 957,13</b>	<b>2 457 957,13</b>	<b>2 457 957,13</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>703 042,87</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 161 000,00</b>
---	---------------------

#### Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>2 196 149,18</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 277 500,00		1 277 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 430 000,00		2 430 000,00
014	Atténuation de produits	108 200,00		108 200,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	283 750,00		283 750,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	120 000,00		120 000,00
67	Charges exceptionnelles	128 000,00		128 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		268 000,00	268 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		627 550,00	627 550,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>4 347 450,00</b>	<b>895 550,00</b>	<b>5 243 000,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 243 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		30 000,00	30 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	390 000,00		390 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	22 940,00		22 940,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	456 750,00		456 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)		
23	Immobilisations en cours (6)	2 261 310,00		2 261 310,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprise)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
3..	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>3 131 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>3 161 000,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 161 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liés à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	108 000,00		108 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	352 640,00		352 640,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	3 964 400,00		3 964 400,00
74	Dotations et participations	599 200,00		599 200,00
75	Autres produits de gestion courante	177 760,00		177 760,00
76	Produits financiers	2 000,00		2 000,00
77	Produits exceptionnels	9 000,00	30 000,00	39 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>5 213 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>5 243 000,00</b>
				+
				<b>0,00</b>
				=
				<b>5 243 000,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	134 107,95		134 107,95
13	Subventions d'investissement	97 700,00		97 700,00
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		(8)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		(9)	
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Partic. et créances rattachées à des partic.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		268 000,00	268 000,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
29	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45...2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (6)			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers (6)			
3..	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		627 550,00	627 550,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>231 807,95</b>	<b>895 550,00</b>	<b>1 127 357,95</b>
				+
				<b>703 042,87</b>
				+
				<b>1 330 599,18</b>
				=
				<b>3 161 000,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)</b>	<b>1 199 700,00</b>	<b>1 277 500,00</b>	<b>1 277 500,00</b>
6042	Achats de prestations de serv. (autres que terrains à amén.)	9 000,00	10 500,00	10 500,00
60611	Eau et assainissement	14 350,00	8 800,00	8 800,00
60612	Énergie - Électricité	193 000,00	147 850,00	147 850,00
60621	Combustibles	45 500,00	30 000,00	30 000,00
60622	Carburants	9 300,00	7 800,00	7 800,00
60623	Alimentation	2 700,00	3 200,00	3 200,00
60624	Produits de traitement	200,00	350,00	350,00
60628	Autres fournitures non stockées	33 500,00	20 950,00	20 950,00
60631	Fournitures d'entretien	18 700,00	17 600,00	17 600,00
60632	Fournitures de petit équipement	35 450,00	48 240,00	48 240,00
60636	Vêtements de travail	5 900,00	8 100,00	8 100,00
6064	Fournitures administratives	21 200,00	14 820,00	14 820,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6067	Fournitures scolaires	19 200,00	23 920,00	23 920,00
6068	Autres matières et fournitures	6 550,00	9 550,00	9 550,00
611	Contrats de prestations de services	209 600,00	375 720,00	375 720,00
6132	Locations immobilières	7 600,00	7 700,00	7 700,00
6135	Locations mobilières	23 750,00	12 300,00	12 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 800,00	6 200,00	6 200,00
61521	Terrains	53 500,00	31 500,00	31 500,00
61522	Bâtiments	30 100,00	43 900,00	43 900,00
61523	Voies et réseaux	22 000,00	10 000,00	10 000,00
61524	Bois et forêts	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Matériel roulant	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	2 400,00	2 400,00
6156	Maintenance	33 800,00	26 800,00	26 800,00
616	Primes d'assurance	48 000,00	49 000,00	49 000,00
617	Études et recherches		7 800,00	7 800,00
6182	Documentation générale et technique	3 400,00	3 850,00	3 850,00
6184	Versements à des organismes de formation	12 500,00	12 800,00	12 800,00
6188	Autres frais divers	650,00	200,00	200,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	300,00	300,00	300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	125 850,00	107 690,00	107 690,00
6236	Catalogues et imprimés	600,00	1 200,00	1 200,00
6237	Publications	14 700,00	15 250,00	15 250,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
6238	Divers	15 600,00	19 260,00	19 260,00
6247	Transports collectifs	15 300,00	20 400,00	20 400,00
6251	Voyages et déplacements	3 500,00	2 600,00	2 600,00
6257	Réceptions	25 600,00	26 500,00	26 500,00
6261	Frais d'affranchissement	19 100,00	19 100,00	19 100,00
6262	Frais de télécommunications	17 900,00	32 200,00	32 200,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 000,00	22 000,00	22 000,00
6288	Autres services extérieurs	500,00		
63512	Taxes foncières	30 000,00	30 000,00	30 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 400,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organ.)	1 900,00	1 950,00	1 950,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 300 000,00</b>	<b>2 430 000,00</b>	<b>2 430 000,00</b>
6331	Versement de transport	26 000,00	28 000,00	28 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6336	Cotis. au centre national / centres de gestion de la F.P.T.	29 000,00	29 000,00	29 000,00
64111	Rémunération principale	850 000,00	883 000,00	883 000,00
64112	NBI, sup. familial de traitement et indemnité de résidence	45 000,00	40 000,00	40 000,00
64118	Autres indemnités.	190 000,00	202 000,00	202 000,00
64131	Rémunérations	400 000,00	415 000,00	415 000,00
64138	Autres indemnités	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	290 000,00	290 000,00	290 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	260 000,00	295 000,00	295 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	23 000,00	23 000,00	23 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	76 000,00	67 000,00	67 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	16 000,00	17 000,00	17 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6478	Autres charges sociales diversés		46 000,00	46 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>94 000,00</b>	<b>108 200,00</b>	<b>108 200,00</b>
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	94 000,00	98 000,00	98 000,00
73925	Fonds de péréquation - ressources intercommunales/communales		10 200,00	10 200,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courantes</b>	<b>382 067,00</b>	<b>283 750,00</b>	<b>283 750,00</b>
6531	Indemnités	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6532	Frais de mission	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6535	Formation	10 000,00	10 000,00	10 000,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	200,00	200,00
6558	Autres contributions obligatoires	16 700,00	34 600,00	34 600,00
657341	Communes membres du GFP		2 600,00	2 600,00
657362	CCAS	22 767,00	20 750,00	20 750,00
65738	Autres organismes publics		12 000,00	12 000,00
6574	Subv. fonc. aux associations & autres organismes droit privé	208 300,00	81 000,00	81 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante	15 700,00	14 100,00	14 100,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>3 975 767,00</b>	<b>4 099 450,00</b>	<b>4 099 450,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>140 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	140 000,00	120 000,00	120 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>135 825,49</b>	<b>128 000,00</b>	<b>128 000,00</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	10 000,00	3 000,00	3 000,00
6714	Bourses et prix	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 000,00	30 000,00	30 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	109 825,49	91 000,00	91 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+(b)+(c)+(d)+(e)</b>		<b>4 251 592,49</b>	<b>4 347 450,00</b>	<b>4 347 450,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>964 707,51</b>	<b>627 550,00</b>	<b>627 550,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>253 100,00</b>	<b>268 000,00</b>	<b>268 000,00</b>
6811	Dot. aux amortis. des immobilisations incorp. & corporelles	253 100,00	268 000,00	268 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D</b>		<b>1 217 807,51</b>	<b>895 550,00</b>	<b>895 550,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 217 807,51</b>	<b>895 550,00</b>	<b>895 550,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 469 400,00</b>	<b>5 243 000,00</b>	<b>5 243 000,00</b>
+				<b>0,00</b>
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				<b>0,00</b>
=				<b>5 243 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>5 243 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 661 12 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF042 = RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>
<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles du Maire (3)</b>	<b>Vote du Conseil Municipal (4)</b>
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>107 000,00</b>	<b>108 000,00</b>	<b>108 000,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	102 000,00	108 000,00	108 000,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	5 000,00		
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes...</b>	<b>347 800,00</b>	<b>352 640,00</b>	<b>352 640,00</b>
7018	Autres	100,00	140,00	140,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 600,00	1 300,00	1 300,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	3 500,00	3 500,00	3 500,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	1 600,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	66 000,00	65 500,00	65 500,00
70631	A caractère sportif	15 000,00	16 000,00	16 000,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	165 000,00	170 000,00	170 000,00
7067	Redevances et droits des services péri-scolaires et d'enseig	95 000,00	95 200,00	95 200,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 977 100,00</b>	<b>3 964 400,00</b>	<b>3 964 400,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 140 000,00	3 150 000,00	3 150 000,00
7321	Attribution de comperisation	517 300,00	500 000,00	500 000,00
7322	Dotation de solidarité communautaire	119 100,00	115 000,00	115 000,00
7323	F.N.G.I.R.	12 300,00	11 000,00	11 000,00
7336	Droits de place	2 000,00	2 500,00	2 500,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	6 400,00	5 900,00	5 900,00
7351	Taxe sur l'électricité	90 000,00	90 000,00	90 000,00
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure		30 000,00	30 000,00
73681	Emplacements publicitaires	30 000,00		
7381	Taxe add. aux droits de mutation ou à la taxe de pub. fonc.	60 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>813 800,00</b>	<b>599 200,00</b>	<b>599 200,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	460 000,00	347 000,00	347 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	31 000,00	30 000,00	30 000,00
74718	Autres	1 600,00	700,00	700,00
7473	Départements	8 200,00	7 000,00	7 000,00
7474	Communes	5 000,00		
74741	Communes membres du GFP		3 000,00	3 000,00
7475	Groupements de collectivités	25 000,00		
74751	GFP de rattachement		25 000,00	25 000,00
7478	Autres organismes	243 000,00	148 000,00	148 000,00
74833	Etat - Comp. au titre de la contrib. économique territoriale	3 800,00	3 800,00	3 800,00
74834	Etat - Compens. au titre des exonérations - taxes foncières	7 200,00	7 100,00	7 100,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hab.	24 200,00	23 000,00	23 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	4 500,00	4 500,00	4 500,00
7488	Autres attributions et participations	300,00	100,00	100,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>181 800,00</b>	<b>177 760,00</b>	<b>177 760,00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
752	Revenus des immeubles	172 600,00	168 650,00	168 650,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	5 400,00	5 300,00	5 300,00
758	Produits divers de gestion courante	3 800,00	3 810,00	3 810,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>5 427 500,00</b>	<b>5 202 000,00</b>	<b>5 202 000,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
761	Produits de participations		2 000,00	2 000,00
768	Autres produits financiers	2 000,00		
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	9 000,00	9 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>			
<b>TOTAL RECETTES REELLES = A+B+C+D</b>		<b>5 439 500,00</b>	<b>5 213 000,00</b>	<b>5 213 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>29 900,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
777	Quote-part des subv. d'investis. transf. au cpte de résultat	29 900,00	30 000,00	30 000,00
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (9)</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>29 900,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 469 400,00</b>	<b>5 243 000,00</b>	<b>5 243 000,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 243 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF042 = DI 040

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations").

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	23 400,00	17 100,00	17 100,00
2031	Frais d'études	22 000,00	17 100,00	17 100,00
2051	Concessions et droits similaires	1 400,00		
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	584 950,00	358 305,00	358 305,00
2118	Autres terrains		10 000,00	10 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 000,00	1 000,00	1 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 500,00	20 000,00	20 000,00
21311	Hôtel de ville	6 000,00	4 000,00	4 000,00
21312	Bâtiments scolaires	21 700,00	6 000,00	6 000,00
21318	Autres bâtiments publics	172 700,00	120 000,00	120 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménag. des construc.	54 500,00	34 000,00	34 000,00
2138	Autres constructions		300,00	300,00
2152	Installations de voirie	6 100,00	6 000,00	6 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	25 000,00	10 000,00	10 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	58 800,00	7 000,00	7 000,00
2182	Matériel de transport	68 000,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	43 700,00	32 600,00	32 600,00
2184	Mobilier	20 500,00	14 000,00	14 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	100 450,00	93 405,00	93 405,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 174 750,00	1 663 800,00	1 663 800,00
2313	Constructions	873 750,00	1 461 800,00	1 461 800,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	300 000,00	188 000,00	188 000,00
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	1 000,00		
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		14 000,00	14 000,00
	Opérations d'équipement n° (5)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 783 100,00</b>	<b>2 039 205,00</b>	<b>2 039 205,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	390 000,00	390 000,00	390 000,00
1641	Emprunts en euros	390 000,00	378 000,00	378 000,00
16818	Autres prêteurs		12 000,00	12 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>390 000,00</b>	<b>390 000,00</b>	<b>390 000,00</b>
45...1	Opérations pour compte de tiers n° (6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 173 100,00</b>	<b>2 429 205,00</b>	<b>2 429 205,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	29 900,00	30 000,00	30 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
13913	Subventions d'équipement Département	23 100,00	23 200,00	23 200,00
13918	Autres subventions d'équipement	6 800,00	6 800,00	6 800,00
	<i>Charges transférées (9)</i>			
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>29 900,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>2 203 000,00</b>	<b>2 459 205,00</b>	<b>2 459 205,00</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>				<b>701 795,00</b>
				+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>3 161 000,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(6) Voir Annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.  
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>95 000,00</b>	<b>97 700,00</b>	<b>97 700,00</b>
1322	Régions	60 000,00	30 000,00	30 000,00
1323	Départements	2 000,00	23 200,00	23 200,00
13251	GPF de rattachement		1 500,00	1 500,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	18 000,00	18 000,00	18 000,00
1328	Autres	15 000,00	25 000,00	25 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>95 000,00</b>	<b>97 700,00</b>	<b>97 700,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>154 000,00</b>	<b>134 107,95</b>	<b>134 107,95</b>
10222	F.C.T.V.A.	130 000,00	110 000,00	110 000,00
10223	T.L.E.	24 000,00	24 107,95	24 107,95
<b>138</b>	<b>Autres subventions d'investissement non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>154 000,00</b>	<b>134 107,95</b>	<b>134 107,95</b>
<b>45...2</b>	<b>Opérations pour compte de tiers n° (5)</b>			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>249 000,00</b>	<b>231 807,95</b>	<b>231 807,95</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>964 707,51</b>	<b>627 550,00</b>	<b>627 550,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>2 518 018,49</b>	<b>1 598 599,18</b>	<b>1 598 599,18</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	701 791,49		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 563 127,00	1 330 599,18	1 330 599,18
28031	Frais d'études	1 103,80	3 292,01	3 292,01
28051	Concessions et droits similaires	2 442,22	10 389,48	10 389,48
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	935,92	1 153,03	1 153,03
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	2 549,23	531,67	531,67
281312	Bâtiments scolaires	708,14	1 937,74	1 937,74
281318	Autres bâtiments publics	108 080,28	123 072,49	123 072,49
28135	Installations générales, agencements, aménag. des construc.	7 430,12	5 443,08	5 443,08
28152	Installations de voirie	5 100,74	3 613,30	3 613,30
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	567,65	312,18	312,18
281571	Matériel roulant	4 170,50		
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 216,53	4 440,19	4 440,19
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 507,77	5 516,03	5 516,03

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	386,94	386,96	386,96
28182	Matériel de transport	15 264,05	15 634,49	15 634,49
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	21 898,95	31 773,21	31 773,21
28184	Mobilier	23 688,67	11 673,25	11 673,25
28188	Autres immobilisations corporelles	54 048,49	48 830,89	48 830,89
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 482 726,00</b>	<b>2 226 149,18</b>	<b>2 226 149,18</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 482 726,00</b>	<b>2 226 149,18</b>	<b>2 226 149,18</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>3 731 726,00</b>	<b>2 457 957,13</b>	<b>2 457 957,13</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>703 042,87</b>
+	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 161 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opération non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	------------------------------------	---	--	------------------------------------	--------------	---------------------------

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles	404 000,00	119 700,00	8 000,00	625 300,00	37 150,00	771 200,00
- Equipements municipaux (2)		119 700,00	8 000,00	625 300,00	37 150,00	771 200,00
- Equipements non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	390 000,00					
Dépenses d'ordre	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>434 000,00</b>	<b>119 700,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>625 300,00</b>	<b>37 150,00</b>	<b>771 200,00</b>
RAR N-1 et reports	0,00	47 940,00	0,00	166 910,00	7 120,00	62 830,00
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>434 000,00</b>	<b>167 640,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>792 210,00</b>	<b>44 270,00</b>	<b>834 030,00</b>
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	2 370 257,13	0,00	0,00	45 600,00	0,00	2 600,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>2 370 257,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 600,00</b>

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	1 277 950,00	3 102 920,00	1 750,00	205 880,00	109 400,00	162 800,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 277 950,00</b>	<b>3 102 920,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>205 880,00</b>	<b>109 400,00</b>	<b>162 800,00</b>
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	4 430 600,00	12 300,00	0,00	95 200,00	97 500,00	19 700,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>4 430 600,00</b>	<b>12 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 200,00</b>	<b>97 500,00</b>	<b>19 700,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	---	------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES					
0,00	176 555,00	26 000,00	261 300,00	0,00	2 429 205,00
0,00	176 555,00	26 000,00	261 300,00	0,00	2 025 205,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					390 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
0,00	176 555,00	26 000,00	261 300,00	0,00	2 459 205,00
0,00	2 400,00	83 600,00	330 995,00	0,00	701 795,00
0,00	178 955,00	109 600,00	592 295,00	0,00	3 161 000,00
RECETTES					
0,00	5 000,00	33 000,00	1 500,00	0,00	2 457 957,13
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	5 000,00	33 000,00	1 500,00	0,00	2 457 957,13

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES					
41 250,00	75 250,00	2 550,00	263 250,00	0,00	5 243 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41 250,00	75 250,00	2 550,00	263 250,00	0,00	5 243 000,00
RECETTES					
0,00	491 000,00	47 200,00	49 500,00	0,00	5 243 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	491 000,00	47 200,00	49 500,00	0,00	5 243 000,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et leurs biens de la structure intercommunale ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements sont classés par commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## Commune de FEGERSHEIM - Etat de la dette au 01 janvier 2015 - Art. 66111, 1641, 16818

N°	Année d'anci.	Organisme prêteur.	Objet	Durée	Taux, marge, indexation	Première échéance	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier	Enlèvement annuels 2015			OBSERVATIONS		
									Intérêts 66	Capital 16	Somme			
5	2002	CLF DEXIA N°19566SEUR restitue.ext. E. EL. FEG.		15 ans 2017	Fixe sur 3 ans puis EURIBOR 3 - 0,46 %	01/03/03	900 000	177 195	1 000	76 568	77 968	Echéance trimestrielle (01/03 ; 01/06 ; 01/09 ; 01/12)		
14	2001	CLF N°5015149701 amgt caserne		15 ans 2016	Fixe sur 3 ans puis EURIBOR 3 - 0,51 %	2001	259 163	25 916	300	17 278	17 578	Echéance trimestrielle (01/01 ; 01/04 ; 01/07 ; 01/10)		
16	2003	CREDIT MUTUEL - STRB réhab. E. EL. OHNHEIM		15 ans 2018	Variable EURIBOR 12 - 0,706 %	31/03/04	400 000	98 664	418	32 018	32 436	Echéance trimestrielle (31/03 ; 30/06 ; 30/09 ; 31/12)		
17	2003	CREDIT MUTUEL - FEC. réhab. E. EL. OHNHEIM		14 ans 2017	Fixe - 4,03 %	31/01/04	400 000	105 606	3 636	33 796	37 432	Echéance mensuelle le dernier jour de chaque mois		
19	2008	C. C. W. ANDLAU - FEC. Auberge au soleil d'or		20 ans 2027	Fixe - 3,95 %	01/07/07	800 000	561 572	21 647	36 399	58 046	Echéances trimestrielle (31/01 ; 30/04 ; 31/07 ; 31/10)		
21	2007	C. C. W. ANDLAU - FEC. Centre sportif et culturel		25 ans 2032	Fixe - 4,40 %	31/12/07	1 700 000	1 365 418	60 452	52 009	112 460	Echéance trimestrielle (31/03 ; 31/06 ; 30/09 et 30/12)		
22	2009	Caisse des Dépôts et Consignations Auberge au soleil d'or		15 ans 2024	Fixe - 4,42 %	01/02/10	351 000	258 205	11 413	21 091	32 503	Versement des fonds au 30/09/2009 (après report de 3 mois par avenant). Ech. annuelle en février.		
TOTALUX 1 (hors Maison de Retraite) ratios par habitant (5533)														
9	1997 et 1998	CREDIT MUTUEL Maison de Retraite		20 ans 2018	Variable LIVRET C.W.	30/09/98	4 810 163 869,4	2 592 577 468,57	98 866 17,9	269 557 48,7	368 423 66,6			
10	1998	CREDIT MUTUEL Maison de Retraite		20 ans 2018	Fixe - 5,90 %	30/09/98	518 327	123 914	3 728	33 940	37 568	Echéance trimestrielle (31/03 ; 30/06 ; 30/09 ; 31/12)		
12	1998	ORGANIC (R.S.I.) Maison de Retraite		20 ans 2020	sans intérêts 35534	diff.amort. 3 ans 35534	1 006 164	204 131	14 779	73 643	88 422	Echéance trimestrielle (31/03 ; 30/06 ; 30/09 ; 31/12)		
13	1999	C.R.A.V. Maison de Retraite		20 ans 2019	sans intérêts	31/10/00	164 978	41 245	0	2 744	2 744	Echéance annuelle en avril		
TOTALUX 2 (Maison de Retraite) ratios par habitant (5533)														
TOTALUX GENERAUX 1+2 ratios par habitant (5533)														
BUDGET PRIMITIF 2015														
								120 000	118 576	137 083				
								388 134	505 506					
								70,1	91,4					
								390 000	510 000					

		Dépense en capital à l'origine	Dépense en capital au 1 <sup>er</sup> janvier	Estimation annulée 2014		
				Intérêts 66	Capital 16	Somme
<b>Récapitulatif de l'état de la dette par catégorie</b>						
1641		6 334 654	2 920 622	117 373	377 141	494 513
16818	Emprunts en euros					
	Autres prêteurs	219 860	57 799	0	10 993	10 993
	<b>TOTAL</b>	<b>6 554 513</b>	<b>2 978 331</b>	<b>117 373</b>	<b>388 134</b>	<b>505 506</b>
<b>Récapitulatif par établissements prêteurs</b>						
1641		351 000	268 205	11 413	21 091	32 503
	Caisses des dépôts et consignations (C.D.C.)					
	C.L.F./DEXIA	1 159 163	203 112	1 300	94 246	95 546
	CREDIT MUTUEL	4 824 490	2 459 305	104 660	261 804	366 464
16818	ORGANIC (R.S.L.)	54 882	16 465	0	2 744	2 744
	C.R.A.V.	164 978	41 245	0	8 249	8 249
	<b>TOTAL</b>	<b>6 554 513</b>	<b>2 978 331</b>	<b>117 373</b>	<b>388 134</b>	<b>505 506</b>

**COMMUNE DE FEGERSHHEIM****ETAT DU PERSONNEL DU 01/01/2015**

GRADES OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	TNC
<b>Emploi fonctionnel</b>				
Directeur général des services	A	1	1	0
<b>Filière administrative</b>				
Collaborateur de Cabinet	A	1	0	0
Attaché	A	1	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	0
Rédacteur	B	3	3	0
Adjoint adm. ppal 1ère classe	C	2	2	0
adjoint adm. ppal 2ème classe	C	2	2	0
Adjoint adm. Territ. 2ème classe	C	2	1	1
<b>Filière technique</b>				
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	0
Technicien	B	2	2	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	3	3	0
Adjoint technique 1ère classe	C	3	2	0
Adjoint technique 2ème classe	C	14	14	5
<b>Filière médico-sociale</b>				
Educatrice principal de jeunes enfants	B	1	1	0
Educatrice de jeunes enfants	B	3	2	1
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème classe	C	2	2	1
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	2	2	0
Encadrant micro-crèche	C	5	5	3
<b>Filière sociale</b>				
ATSEM principal 2ème classe	C	5	5	3
ATSEM 1ère classe	C	3	3	2
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	1	1
<b>Filière culturelle</b>				
Conservateur de bibliothèque	A	1	1	0
Assistant spéc. d'enseignem. Artist. 2ème clas	B	1	1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	15	15	15
Adjoint territ. patrim. ppal 1ère classe	C	1	1	0
<b>Secteur police municipale</b>				
Brigadier chef principal	C	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>82</b>	<b>77</b>	<b>33</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D1 D2</b>

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	6 641 000	+ 1,55 %	15,77 %	0,00 %	1 047 286	+ 1,55 %
TFPB	15 517 000	+ 1,15 %	13,62 %	0,00 %	2 113 415	+ 1,15 %
TFPNB	53 900	+ 3,82 %	60,76 %	0,00 %	32 750	+ 3,82 %
Taxe professionnelle						
<b>TOTAL</b>	<b>22 211 900</b>	<b>+ 1,31 %</b>			<b>3 193 451</b>	<b>+ 1,31 %</b>

**D2 - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 26  
 Nombre de suffrages exprimés : 29  
 VOTES : Pour 25  
           Contre 2  
           Abstentions 2  
 Date de convocation : 17/03/2015

Présenté par le Maire  
A Fegersheim, le 23/03/2015

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire  
A Fegersheim, le 23/03/2015

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/3/2015, et de la publication le 30/3/2015

A Fegersheim, le 30/3/2015

Le Maire



Le Maire   
Thierry SCHAAF



Communes de FEGERSHEIM - BP 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° de Chap	Chapitres	BP 2014	Résultat au 03/03/2015	% BP 2015	% réalisés à BP 2015
011	Charges à caractère général	1 199 700,00	1 181 206,93	98%	10%
	Dépenses pour les fournitures consommables, matériel, entretien, alimentation, contrats de prestation, fêtes et cérémonies, fluides, réparations courantes, locations, assurances, documentaires/abonnements,	2 300 000,00	2 497 037,29	100%	6%
012	Charges de personnel et frais	382 067,00	367 184,94	96%	-26%
65	Autres charges de gestion courantes	3 831 252,00	3 825 482,62	99%	3%
	Redevances licences, admissifs/formations/frais de mission/collations élus, subvention au CCAS, subventions aux associations, redvance DSP, etc.	1 200 000,00	1 200 000,00	100%	-4%
66	Charges financières	128 000,00	128 000,00	100%	261%
67	Charges exceptionnelles	94 000,00	100 242,00	107%	8%
014	Pénalité loi SRU + PPC	4 347 450,00	4 347 450,00	100%	6%
023	Virement de la section d'équipement	637 450,00	637 450,00	100%	-35%
	C'est à la section d'équipement = recettes prévisionnelles de fonctionnement - les dépenses prévisionnelles de fonctionnement	231 000,00	249 997,93	108%	7%
68	Dotations aux amortissements	893 550,00	893 550,00	100%	-26%
	Contribution comptable de la dépréciation de la valeur des biens du patrimoine de la Commune. Il s'agit des recettes d'investissement de façon à pouvoir recouler le même bien à la fin de l'amortissement.				23%
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement (023+68)</b>		<b>5 943 000,00</b>	<b>5 943 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>-4%</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 943 000,00</b>	<b>5 943 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>-4%</b>

N° de Chap	Chapitres	BP 2015	Résultat au 03/03/2015	% BP 2015	% réalisés à BP 2015
013	Attention de charges	108 000,00	108 000,00	100%	-40%
	Remboursements pour mise à disposition du personnel, remboursements matériels, etc.	352 640,00	352 640,00	100%	1%
70	Ventes de services et de produits	3 964 400,00	3 964 400,00	100%	0%
	Cessions immobilières, facturation services publics, redevance d'occupation du domaine public, etc.	599 200,00	599 200,00	100%	-26%
73	Impôts et taxes	177 750,00	177 750,00	100%	-4%
	Fiscalité locale, taxe sur l'électricité, sur les pylônes électriques, TPE	5 202 000,00	5 202 000,00	100%	-7%
74	Dotations et participations	2 000,00	2 000,00	100%	0%
	Dotations Etats et autres CTI, Subventions de fonctionnement, etc.	9 000,00	9 000,00	100%	-10%
75	Autres produits de gestion courantes	30 000,00	30 000,00	100%	0%
	Revenus d'immeubles, loau, reaux, etc.				0%
76	Produits financiers				0%
	Intérêts du compte à terme				0%
77	Produits exceptionnels				0%
	Remboursements subvnts + subvention Comenius - solde				0%
042	Amortissement de subventions				0%
	Total recettes réelles de fonctionnement (013+70+73+74+75+76+77)				-8%
	Amortissement de subventions d'investissement qui génèrent des dépenses d'investissement.				0%
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement (77)</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>
<b>Excédent d'exécution de la section de fonctionnement</b>		<b>5 943 000,00</b>	<b>5 943 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>-4%</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

N° de Chap	Chapitres	BP 2014	Résultat au 03/03/2015	% BP 2015	% réalisés à BP 2015
20	Immobilisations incorporelles	23 200,00	40 024,93	64%	-44%
	Frais d'étude, frais d'insertion, brevets, etc.	670 216,00	659 200,28	98%	-31%
21	Immobilisations corporelles	2 615 210,00	1 121 016,11	43%	102%
	Achat terrains, plantation arbres, installations voirie, matériel et outillage, matériel de transport, mobilier, matériel de bureau et d'informatique, etc.	3 211 826,00	1 820 481,24	57%	51%
23	Immobilisations en cours	390 000,00	390 000,00	100%	2%
	Projets, travaux				
16	Emprunts et dettes assimilées	390 000,00	390 000,00	100%	2%
	Remboursement de l'emprunt en capital				
<b>Total dépenses d'équipement:</b>		<b>3 900 000,00</b>	<b>3 900 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>
<b>Total dépenses financières (16)</b>		<b>390 000,00</b>	<b>390 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>2%</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement (20+21+23+16)</b>		<b>3 710 826,00</b>	<b>2 208 808,64</b>	<b>60%</b>	<b>42%</b>
040	Amortissement de subventions	29 900,00	29 900,00	100%	0%
	Amortissement de subventions d'investissement qui génèrent des recettes de fonctionnement.				0%
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement (040)</b>		<b>29 900,00</b>	<b>29 900,00</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>
<b>Excédent d'exécution de la section d'investissement</b>		<b>3 161 000,00</b>	<b>3 161 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>-15%</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 161 000,00</b>	<b>3 161 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>-15%</b>

N° de Chap	Chapitres	BP 2015	Résultat au 03/03/2015	% BP 2015	% réalisés à BP 2015
13	Subventions d'investissement (hors 138)	22 940,00	22 940,00	100%	-4%
16	Emprunts et dettes assimilées	456 750,00	456 750,00	100%	-32%
21	Immobilisations corporelles (amortition mobilisés sur exercice antérieur)	2 261 310,00	2 261 310,00	100%	102%
23	Immobilisations en cours	2 741 000,00	2 741 000,00	100%	51%
	Projets, travaux	390 000,00	390 000,00	100%	2%
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	390 000,00	390 000,00	100%	0%
ACTVA, TIE					
1068	Excédent de fonctionnement capital	701 795,00	701 795,00	100%	-17%
	Résultat de fonctionnement = Recettes de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement				0%
138	Autres subventions d'invest non transférables	30 000,00	30 000,00	100%	-15%
	Subvention d'investissement d'organismes autres que l'Etat et les CTI				
<b>Total recettes réelles d'investissement (10+1068+138)</b>		<b>1 444 702,13</b>	<b>1 444 702,13</b>	<b>100%</b>	<b>-17%</b>
<b>Total recettes réelles de fonctionnement (13+16+21+23+10+1068+138)</b>		<b>1 562 407,13</b>	<b>1 562 407,13</b>	<b>100%</b>	<b>-14%</b>
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>627 550,00</b>	<b>627 550,00</b>	<b>100%</b>	<b>-35%</b>
<b>C'est à la section d'investissement = recettes prévisionnelles de fonctionnement + les dépenses prévisionnelles d'investissement</b>		<b>3 161 000,00</b>	<b>3 161 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>-100%</b>
<b>Permet de couvrir les plus ou moins values de caisse</b>		<b>201 300,00</b>	<b>201 300,00</b>	<b>100%</b>	<b>7%</b>
<b>Cette figure également des dépenses de fonctionnement.</b>		<b>992 550,00</b>	<b>992 550,00</b>	<b>100%</b>	<b>-26%</b>
<b>Total recettes d'ordre d'investissement (021+19+28)</b>		<b>701 795,00</b>	<b>701 795,00</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>
<b>Excédent d'exécution de la section d'investissement</b>		<b>3 161 000,00</b>	<b>3 161 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>-15%</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 161 000,00</b>	<b>3 161 000,00</b>	<b>100%</b>	<b>-15%</b>

## Plan pluriannuel d'investissement - BP 2015

Fonct	Chap	Cpte	Localisation/Budgets	Objet	Prog	RAR 2014	Demandes BP 2015	RAR + BP arbitré
			<b>Centre Sportif et Culturel</b>			<b>39 810,00</b>	<b>741 200,00</b>	<b>781 010,00</b>
411	21	2135	Centre Sportif et Culturel	Sol			5 500,00	5 500,00
411	21	2135	Centre Sportif et Culturel	Film occultant			3 500,00	3 500,00
411	21	2135	Centre Sportif et Culturel	Local des plongeurs		1 710,00		1 710,00
411	21	2135	Centre Sportif et Culturel	Réfection de sols			5 500,00	5 500,00
411	21	2135	Centre Sportif et Culturel	portes extérieures			10 000,00	10 000,00
411	21	2135	Centre Sportif et Culturel	Antenne TNT			4 000,00	4 000,00
411	21	2183	Centre Sportif et Culturel	Mobilier de bureau			2 000,00	2 000,00
411	21	2188	Centre Sportif et Culturel	Matériels divers		1 250,00	7 500,00	8 750,00
411	21	2188	Centre Sportif et Culturel	Sonorisation salles		4 150,00	1 200,00	5 350,00
411	21	2188	Centre Sportif et Culturel	Tapis pour les entrées		2 100,00		2 100,00
411	23	2313	Centre Sportif et Culturel	Chauffage CSC	P328	30 600,00	530 000,00	560 600,00
411	23	2313	Centre Sportif et Culturel	Réfection sanitaires	P376		60 000,00	60 000,00
411	23	2313	Centre Sportif et Culturel	Réfection toiture	P377		100 000,00	100 000,00
411	23	2313	Centre Sportif et Culturel	Travaux de réfection des parkings	P378		12 000,00	12 000,00
			<b>Culture/Animation</b>			<b>600,00</b>	<b>600,00</b>	<b>600,00</b>
024	21	2188	Culture/Animation	Tables et assises		600,00		600,00
			<b>Communication</b>				<b>13 200,00</b>	<b>13 200,00</b>
023	21	2188	Communication	Vidéo-projecteur			1 200,00	1 200,00
023	21	2183	Communication	Site internet			12 000,00	12 000,00
			<b>Ecole de musique</b>			<b>7 120,00</b>	<b>27 150,00</b>	<b>34 270,00</b>
311	21	2183	Ecole de musique	Mobilier bureau			2 000,00	2 000,00
311	21	2183	Ecole de musique	Informatique		50,00		50,00
311	21	2188	Ecole de musique	Instruments de musique	P352	170,00	19 000,00	19 170,00
311	21	2188	Ecole de musique	Matériel danse		600,00	1 000,00	1 600,00
311	21	2188	Ecole de musique	Matériels divers			3 350,00	3 350,00
311	21	2188	Ecole de musique	Matériels divers : plaque EMMD		150,00		150,00
311	23	2313	Ecole de musique	Acoustique salle Mercler - Pose de faux-plafond	P351	6 150,00		6 150,00
311	23	2313	Ecole de musique	Réfection des sols			1 800,00	1 800,00
			<b>Ecole élémentaire Ohnheim</b>			<b>920,00</b>	<b>17 200,00</b>	<b>18 120,00</b>
212	21	2183	E.E.Ohnheim	Matériel informatique			600,00	600,00
212	21	2188	E.E.Ohnheim	Autres immobilisations corporelles			4 600,00	4 600,00
212	21	2184	E.E.Ohnheim	Mobilier			6 000,00	6 000,00
212	21	21312	E.E.Ohnheim	Travaux de rénovation : stores	P370		6 000,00	6 000,00
212	21	21312	E.E.Ohnheim	Travaux de rénovation	P350	920,00		920,00
			<b>Ecole élémentaire Fegersheim</b>			<b>0,00</b>	<b>9 600,00</b>	<b>9 600,00</b>
212	21	2183	E.E.Fegersheim	Matériel informatique			4 400,00	4 400,00
212	21	2188	E.E.Fegersheim	Autres immobilisations corporelles			5 200,00	5 200,00
			<b>Ecole maternelle Ohnheim</b>			<b>159 000,00</b>	<b>591 800,00</b>	<b>750 800,00</b>
211	21	2188	E.M. Ohnheim	Autres immobilisations corporelles			800,00	800,00
211	23	2313	E.M. Ohnheim	Rénovation de l'école maternelle d'Ohnheim	P332	159 000,00	591 000,00	750 000,00
			<b>Ecole maternelle Fegersheim</b>			<b>5 520,00</b>	<b>3 500,00</b>	<b>9 020,00</b>
211	21	2138	E.M.Fegersheim	Autres constructions			300,00	300,00
211	21	2188	E.M.Fegersheim	Autres immobilisations corporelles			800,00	800,00
211	21	2188	E.M.Fegersheim	Autres immobilisations corporelles			600,00	600,00
211	21	2183	E.M.Fegersheim	Matériel informatique			1 000,00	1 000,00
211	21	2188	E.M.Fegersheim	Matériel divers			800,00	800,00
211	23	2313	E.M.Fegersheim	Restructuration et extension EMF	P236	5 520,00		5 520,00
			<b>Périscolaire</b>			<b>1 470,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 470,00</b>
251	21	2188	Périscolaire	Remplac lave-vaisselle suite panne		1 470,00		1 470,00
			<b>Espace Jeunes</b>				<b>3 200,00</b>	<b>3 200,00</b>
251	21	2183	Espace Jeunes	Ordinateurs			3 200,00	3 200,00

Fond	Chap	Cpte	Localisation/Budgets	Objet	Prog	RAR 2014	Demandes BP 2015	RAR + BP arbitré
			<b>Crèche</b>			<b>500,00</b>	<b>5 055,00</b>	<b>5 555,00</b>
64	21	2135	Crèche La Marelle	Travaux			1 000,00	1 000,00
64	21	2184	Crèche La Marelle	Mobilier			2 000,00	2 000,00
64	21	2188	Crèche La Marelle	Divers matériels		500,00	1 100,00	1 600,00
64	21	2188	Crèche La Marelle	Electroménager			955,00	955,00
			<b>Micro-crèche</b>			<b>500,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 500,00</b>
64	21	2184	Micro-crèche Le Toboggan	Mobilier		500,00		500,00
64	21	2188	Micro-crèche Le Toboggan	aire de jeux			5 000,00	5 000,00
64	21	2188	Micro-crèche Le Toboggan	Radiateur d'appoint (achat + installation)			1 000,00	1 000,00
			<b>RAM</b>				<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
64	21	2188	RAM	Matériel matricité			1 000,00	1 000,00
			<b>Auberge (Caveau)</b>			<b>3 060,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>8 050,00</b>
024	21	2184	Caveau	Mobilier caveau		3 060,00		3 060,00
024	21	2188	Caveau	Matériel			5 000,00	5 000,00
			<b>Maison de retraite</b>			<b>1 400,00</b>	<b>164 500,00</b>	<b>165 900,00</b>
61	21	21318	Maison de retraite	Mise aux normes MDR		1 400,00		1 400,00
61	21	21318	Maison de retraite	Mise aux normes MDR	P345		110 000,00	110 000,00
61	21	2135	Maison de retraite	Porte extérieure			4 500,00	4 500,00
61	23	2313	Maison de retraite	Réfection de la toiture			30 000,00	30 000,00
61	23	2313	Maison de retraite	Réfection de la toiture	P365		20 000,00	20 000,00
			<b>Environnement / urbanisme</b>			<b>8 840,00</b>	<b>12 400,00</b>	<b>21 240,00</b>
823	21	2121	Environnement / urbanisme	Renaturation de l'étang			1 000,00	1 000,00
020	20	2031	Environnement / urbanisme	Etude Qualité de l'air des bâtiments publics	P353	5 840,00	4 100,00	9 940,00
832	21	2188	Environnement / urbanisme	Gobelets plastiques réutilisables (Ecoaup)			2 100,00	2 100,00
832	21	2188	Environnement / urbanisme	Opérations environnement			200,00	200,00
823	23	2318	Environnement / urbanisme	Aménagement Jardin de Jeux Rue du Bosquet (jeux 2013)	P252	3 000,00		3 000,00
823	21	2152	Environnement / urbanisme	Mobilier urbain			5 000,00	5 000,00
			<b>Bâtiments communaux</b>			<b>175 110,00</b>	<b>164 000,00</b>	<b>339 110,00</b>
411	21	2118	Terrains de sport	Football : mise en conformité	P363	1 920,00	10 000,00	11 920,00
70	21	21311	Bâtiments communaux	Mairie : remplacement rideau métallique			4 000,00	4 000,00
70	21	21318	Bâtiments communaux	Café de Charlotte	P325		10 000,00	10 000,00
412	21	21578	Terrains de sport	Tennis : Réaménagement des installations	P319		10 000,00	10 000,00
412	23	2312	Terrains de sport	Tennis : Réaménagement des installations	P319	21 100,00		21 100,00
810	23	2313	Bâtiments communaux	MOE Futurs ateliers municipaux	P373	15 400,00	15 000,00	30 400,00
70	23	2313	Bâtiments communaux	Immeuble La Poste Rénovation du bâtiment communal	P315	83 600,00	12 000,00	95 600,00
811	23	2313	Bâtiments communaux	Raccordement de l'étang de pêche d'Ohnheim au réseau d'assainissement collectif	P249	17 850,00		17 850,00
020	23	2313	Bâtiments communaux	Travaux mairie	P323	35 240,00	50 000,00	85 240,00
020	23	2313	Bâtiments communaux	5, rue de l'église	P379		30 000,00	30 000,00
324	20	2031	Eglise de Fegersheim	MOE église de Fegersheim	P358		10 000,00	10 000,00
020	20	2031	Bâtiments communaux	schéma directeur accessibilité	P380		3 000,00	3 000,00
411	23	2313	Bâtiments communaux	Vestiaires foot	P381		10 000,00	10 000,00
			<b>Voirie et terrains</b>			<b>220 095,00</b>	<b>199 000,00</b>	<b>419 095,00</b>
821	21	2128	Voirie	Gazon synthétique basket Ohnheim			10 000,00	10 000,00
821	21	2152	Voirie	Panneaux		45,00	1 000,00	1 045,00
814	23	2315	Voirie	Réfection chemin piétons			8 000,00	8 000,00
814	23	2315	Voirie	BP 2013 : 286 K€ (rues de la Chapelle, Ill, Vosges, de Gaulle, Pont de l'Andlau) 5 K€ diagnostic photométrique	P318	220 050,00	180 000,00	400 050,00
			<b>Ateliers municipaux</b>			<b>44 650,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>48 650,00</b>
810	21	2158	Ateliers municipaux	Outils (visseuse, perceuse, ponceuse, petit compresseur...)			4 000,00	4 000,00
810	21	2182	Ateliers municipaux	Tracteur	P360	22 800,00		22 800,00
810	21	2182	Ateliers municipaux	Véhicule (Fourgon type Traffic)	P361	21 850,00		21 850,00

Fond	Chap	Cpte	Localisation/Budgets	Objet	Prog	RAR 2014	Demandes BP 2015	RAR + BP arbitré
			<b>Espaces verts</b>			<b>30 000,00</b>	<b>33 000,00</b>	<b>65 000,00</b>
823	21	2128	Espaces verts	Gazon synthétique caveau			10 000,00	10 000,00
823	21	2158	Espaces verts	Tondeuse autoportée	P362	30 000,00	1 500,00	31 500,00
823	21	2158	Espaces verts	Tondeuse			1 500,00	1 500,00
823	21	2188	Espaces verts	Broyeur	P375		22 000,00	22 000,00
			<b>Mairie</b>			<b>3 200,00</b>	<b>28 400,00</b>	<b>31 600,00</b>
020	21	2183	Mairie	Informatique		3 200,00	7 400,00	10 600,00
020	21	2184	Mairie	Mobilier			6 000,00	6 000,00
020	21	2188	Mairie	Matériels divers			1 000,00	1 000,00
020	23	238	Mairie	Av. & comptes versés s/cdes d'immob.corp.			14 000,00	14 000,00
			<b>Police municipale</b>				<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>
112	21	2188	Police municipale	Panneau de stationnement			1 500,00	1 500,00
112	21	2188	Police municipale	Achat d'une caméra			500,00	500,00
112	21	2188	Police municipale	Radars pédagogiques			6 000,00	6 000,00
			<b>TOTAUX GENERAUX :</b>			<b>701 795,00</b>	<b>2 039 205,00</b>	<b>2 741 000,00</b>

							390 000,00	390 000,00
							30 000,00	30 000,00
						701 795,00	2 459 205,00	3 161 000,00

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 26  
Conseillers en fonction : 29  
Absent(s) : 03  
Procuration(s) : 03

**8. Amortissement des biens communaux**

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 27° du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir leurs biens.

**A/ Proposition des durées d'amortissement**

Une première délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 1996 fixe les durées d'amortissement pour la Commune. Compte tenu de l'ancienneté et du caractère incomplet de cette délibération, il est proposé au Conseil de retenir les durées d'amortissement suivantes pour les biens achetés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

**Immobilisations incorporelles**

Logiciels	2 ans
Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme	10 ans
Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Subventions d'équipement	5 ans (financement de biens mobiliers) 15 ans (financement de biens immobiliers)

**Immobilisations corporelles**

Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
Appareils de laboratoire	5 ans
Équipements de garages et ateliers	10 ans
Équipements des cuisines	10 ans
Équipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans

## 8. Amortissement des biens communaux – suite -

Constructions sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans

### **B/ Biens de faible valeur**

Par ailleurs, en application de l'article R.2321-1 du Code général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Une délibération du 23 mai 2000 fixe ce seuil unitaire à 5 000 Francs (soit 762,25€). Compte tenu de l'ancienneté de la délibération, il est proposé de fixer ce seuil unitaire à 1 000 € pour les biens achetés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **C / Durée d'amortissement du bâtiment 5 rue de l'Eglise**

Suite à l'achat du bâtiment 5 rue de l'Eglise, il convient de fixer sa durée d'amortissement. Il est proposé d'amortir cet immeuble sur 30 ans à compter de l'année 2015.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'article L. 2321-2 27° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission finances – achats – marchés publics en date du 19 février 2015,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**  
**Adopte** les durées d'amortissements telles que détaillées ci-dessus.



Le Maire

*Thierry SCHAAL*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**9. Remise gracieuse.**

En application de l'article L. 251A du livre des procédures fiscales, seul le Conseil Municipal est compétent pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

Le Recette des Finances de Strasbourg Municipale et Eurométropole a saisi la Commune d'une demande de remise gracieuse des pénalités appliquées à M. GORGAN Johnny, demeurant 10 rue Camille Claudel à Fegersheim.

Il s'agit des pénalités qui lui ont été appliquées pour retard de paiement de la taxe d'urbanisme liée à une autorisation de construire.

La taxe s'élevait à 7.635 €, qui ont été payés, et la pénalité s'élève à 1.186 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 251A du livre des procédures fiscales,

Vu l'avis de la commission urbanisme – développement économique du 26 février 2015,

Après en avoir délibéré, **à la majorité**, (1 abstention Mme Laure MISTRON),

**Décide de ne pas accorder** la remise gracieuse demandée.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**10. Mise en place d'une servitude de passage.**

Les projets de l'Eurométropole nécessitent la réalisation d'acquisition ou de ventes amiables de diverses parcelles :

à incorporer à la voirie communautaire,  
entrant dans le cadre de projets d'intérêt communautaire ayant déjà été validés par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg,  
entrant dans la politique de réserves foncières de l'Eurométropole de Strasbourg,  
sortant du patrimoine.

Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg acquiert des terrains pour les besoins de premier établissement ou d'élargissement de voies à un prix négocié en plein accord avec les propriétaires concernés. Si le montant de ce type de transaction est inférieur à 75 000 €, l'avis de France Domaine n'est pas requis (arrêté ministériel du 17 décembre 2001).

Par ailleurs, la collectivité acquiert et vend également des terrains à l'amiable, en plein accord avec les propriétaires, dans le cadre d'opérations ayant déjà fait l'objet d'une validation par une délibération générale ou dans le cadre de la politique de réserves foncières.

Enfin l'instauration de droits réels et notamment de servitudes réelles ou temporaires est nécessaire à la collectivité pour la réalisation des projets qu'elle mène dans le cadre de l'exercice de ses missions de service public.

Dans ce cadre, l'Eurométropole va procéder à la mise en place, à Fegersheim, d'une servitude de passage et d'accès aux réseaux et de canalisation

grevant les parcelles cadastrées (fonds servant) :

*Commune de Fegersheim*

*Section 2 n°26 de 5.86 ares et 100 de 11.11 ares, propriété de Monsieur Jean-Paul HANSMAENNEL*

au profit de la parcelle cadastrée (fonds dominant) :

*Commune de Strasbourg :*

*Section CV n°15/1 avec 218.52 ares, lieudit leutesheimerinsel*

*Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg*

Le propriétaire du fonds servant aura la possibilité de surbâter les réseaux, canalisations et ouvrages accessoires mais il s'engage à ne pas apporter de détériorations à ceux-ci. A cette fin, les constructions seront faites en concertation avec le propriétaire du fonds dominant.

Une indemnité de 3.840 € sera payée par l'Eurométropole de Strasbourg à Monsieur Jean-Paul HANSMAENNEL comme cela a été convenu, en contrepartie de l'instauration de cette servitude.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande exprimée par l'Eurométropole de Strasbourg

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**Donne son avis sur le projet de création d'une servitude de passage telle que détaillée ci-dessus.**

*PJ. Plans*



Le Maire

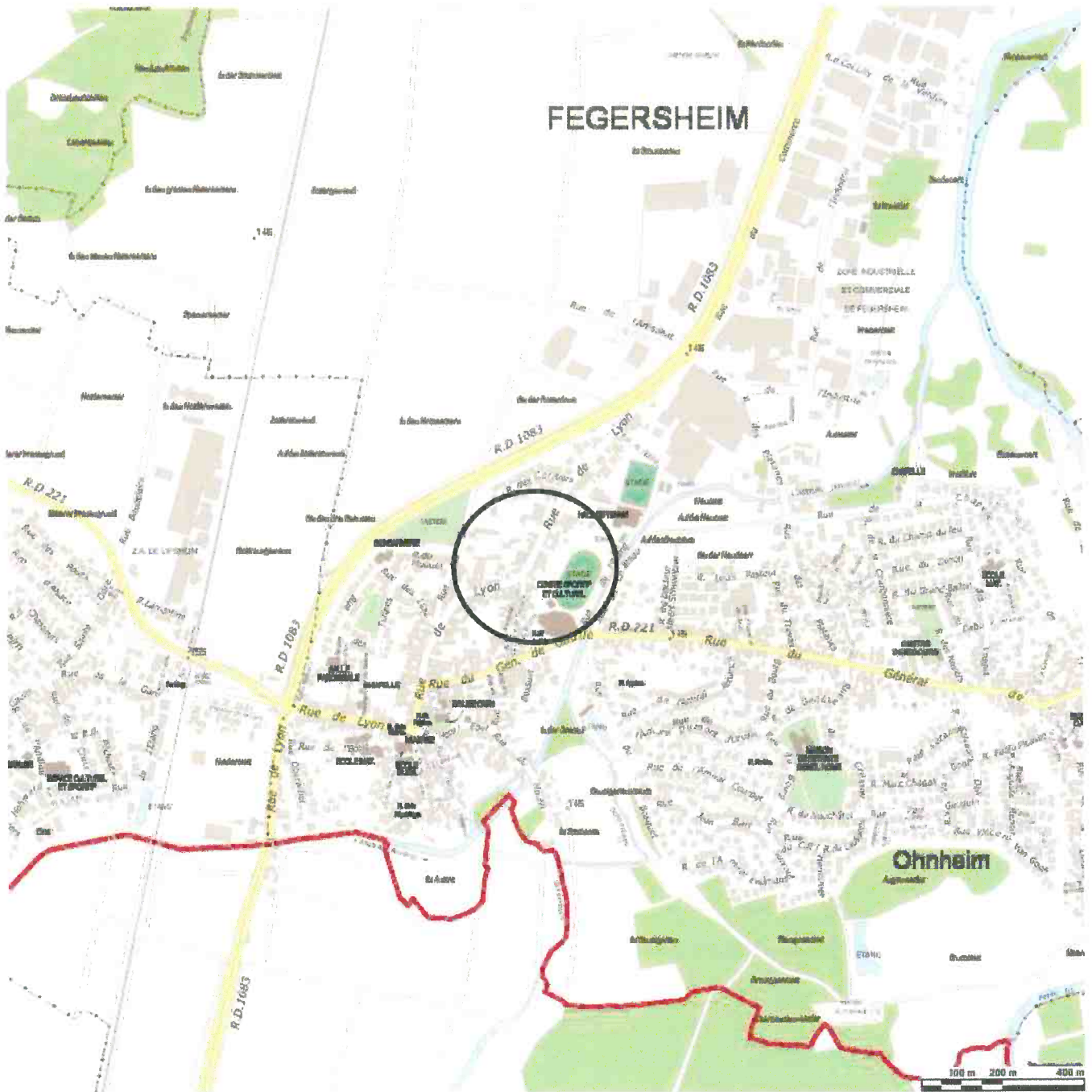
Thierry SCHAAI



# FEGERSHEIM

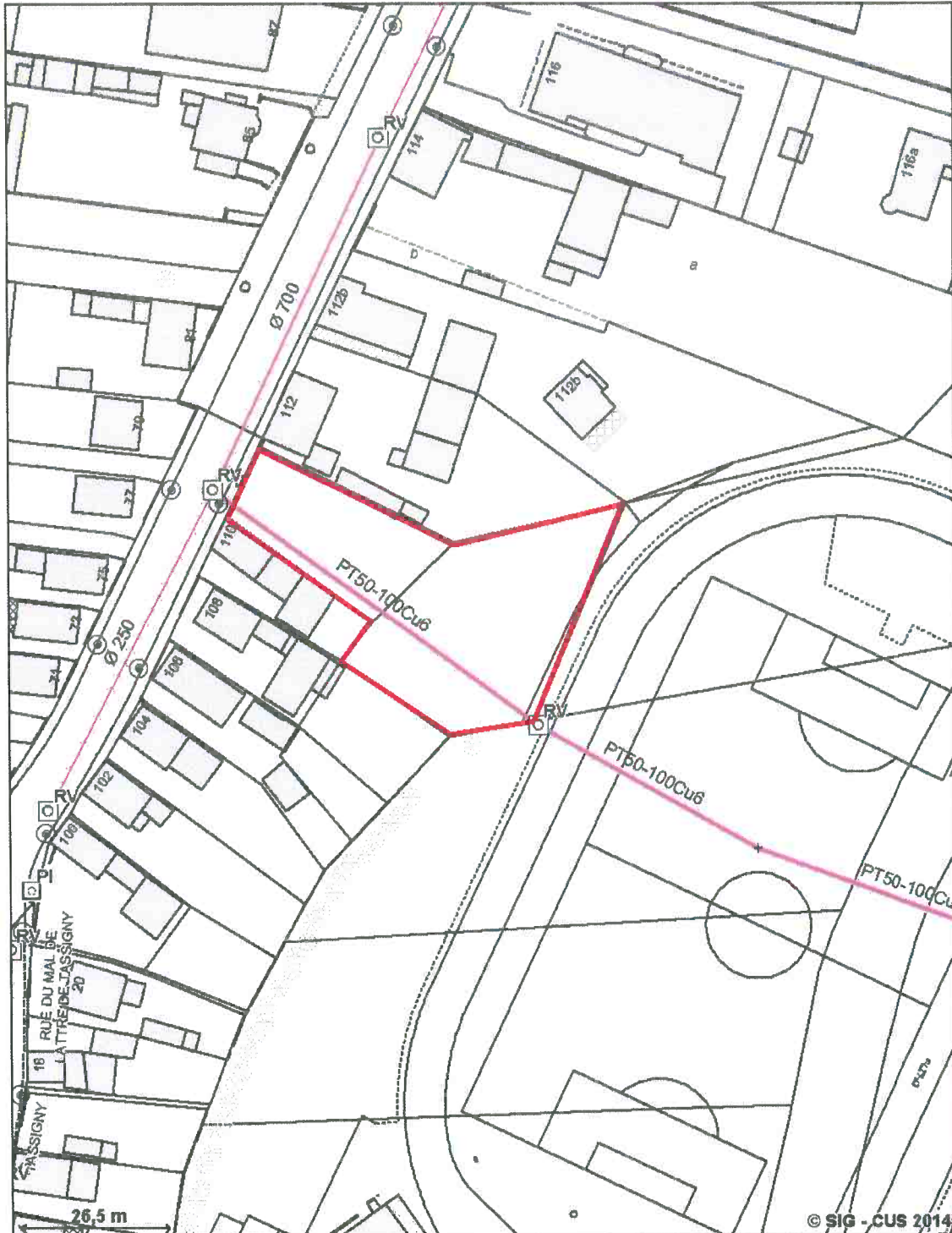
## Plan de situation

route de Lyon – servitude à constituer



Fegersheim - 97 rue de Lyon

Parcelles de M HANSMANN traversées par le réseau  
d'assainissement



**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**11. Désignation d'un estimateur des dégâts de gibier**

L'article R429-8 du Code de l'Environnement stipule :

« Un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse.

En cas d'accord entre le Conseil Municipal et les locataires de la chasse communale, l'estimateur est nommé par le Maire. Cette nomination est soumise à l'approbation révocable du Préfet.

A défaut d'accord, le Préfet procède d'office à la nomination de l'estimateur.

L'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine »

Par courrier reçu le 16/2/2015, M. SOUMANN Jean-Pierre, 9 route d'Obernai 67880 KRAUTERGERSCHEIM estimateur sortant, soumet à nouveau sa candidature.

La chasse communale n'étant pas encore louée, le nom de l'estimateur sera communiqué ultérieurement au futur locataire.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R. 429-8 du Code de l'Environnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** M. le Maire à nommer

M. SOUMANN Jean Pierre, 9 route d'Obernai 67880 KRAUTERGERSCHEIM comme estimateur des dégâts de gibier.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**12. Subventions classes vertes**

Conformément aux tarifs fixés par la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2013, il est proposé d'attribuer :

**Subventions pour les écoles de Fegersheim :**

- une subvention de 860 € (5 € x 43 élèves x 4 jours s/nuitées) à l'école élémentaire d'Ohnheim pour l'organisation d'une classe de cirque au Jardin des 2 Rives qui a eu lieu en février dernier.
- une subvention de 840 € (5 € x 42 élèves x 4 jours s/nuitées) à l'école élémentaire de Fegersheim, pour la participation à un stage d'escalade à Strasbourg qui aura lieu fin mars 2015.
- une subvention de 2.160 € (6 € x 72 élèves x 5 jours) à l'école élémentaire de Fegersheim, pour la participation à la classe verte à Muckenbach, du 18 au 22 mai 2015.

**Subventions pour les écoles hors commune : (2.50 par enfant et par jour)**

- une subvention de 15 € à la Doctrine Chrétienne pour un enfant domicilié à Fegersheim qui participera à un séjour de ski du 23 au 28 mars 2015,
- une subvention de 12,50 € à l'école primaire du Centre d'Ostwald pour un enfant domicilié à Fegersheim qui a participé à une classe de découverte du 16 au 20 mars 2015,
- une subvention de 50 € à l'école maternelle d'Eschau pour 5 enfants de la commune qui vont participer à une classe de découverte du 26 au 29 mai prochain,
- une subvention de 15 € au Gymnase Lucie Berger, pour un enfant domicilié à Fegersheim qui participera à une classe transplantée du 20 au 25 avril 2015.

Ces montants seront versés directement aux établissements scolaires concernés.

Ces dépenses sont prévues au compte 6574 du budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**approuve** le versement des subventions citées ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**13. Règlement de fonctionnement des nouvelles activités pédagogiques, modification suite au rajout des activités du jeudi**

Point retiré de l'ordre du jour.



Le Maire

*[Signature]*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**14. Renouvellement Délégation de Service Public**

**Préambule**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commune a mis en place une délégation de service public (DSP) sous la forme de l'affermage pour la gestion des deux activités suivantes :

- d'une part, la gestion des activités périscolaires et de Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) pour les enfants de la commune de 4 à 11 ans pendant les mercredis, les petites vacances scolaires et les vacances d'été
- d'autre part, le développement d'une animation socio-éducative en direction des jeunes de la commune de 12 à 18 ans.
- Et en option la gestion des Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP), les mardis et jeudis de 15h30 à 17h30 pendant la période scolaire.

En 2013, cette dernière a été renouvelée pour une durée de 3 ans et arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Il appartient au Conseil municipal de renouveler cette DSP et d'autoriser le lancement de la procédure y afférente.

**Les objectifs recherchés**

La commune envisage de renouveler la gestion des activités précitées dans le cadre de la procédure de délégation de service public prévue par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993.

L'objectif recherché est d'assurer une meilleure lisibilité des responsabilités et des rôles entre un prestataire chargé de la gestion du service et la commune responsable du service public.

**La décision de création d'une délégation de service public**

Les assemblées délibérantes statuent sur le principe de toute délégation de service public, au vu d'un rapport présentant les principales caractéristiques des prestations que doit assumer le délégataire.

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité, à un délégataire public ou privé dont la rémunération est liée aux résultats de l'exploitation du service.

La distinction entre marché public et délégation de service public ressort de l'objet même du contrat. Par la délégation, le co-contractant reçoit et assume l'entière maîtrise de la gestion du service, il est face à l'utilisateur.

Ainsi, par exemple, la rémunération du délégataire doit être substantiellement assurée par l'utilisateur. La jurisprudence administrative admet qu'il y a substantialité dès lors que l'utilisateur participe à hauteur de 30 % du coût au service.

Le délégant assure un contrôle sur l'exécution de la prestation et son adéquation en terme de résultat par rapport au cahier des charges.

#### 14. Renouvellement Délégation de Service Public – suite -

##### **Les principales caractéristiques d'une délégation de service public par affermage**

La délégation proposée porte sur l'affermage de la gestion et de l'exploitation des locaux propres aux activités ci-après. Les caractéristiques principales des prestations sont :

Pour le délégataire :

- la prise en charge de la gestion et de l'exploitation du service à ses risques et périls, avec son propre personnel ;
- la prise en compte des charges dites locatives, à l'exclusion du clos et du couvert et des grosses réparations ;
- la continuité du service public qui lui est confiée dans le respect des règles qui s'imposent à la gestion d'un service public ;
- le respect de la législation en vigueur pour les activités qu'il dispense, ainsi que la disposition permanente des attestations nécessaires à l'exercice de sa mission ;
- la présentation des comptes de résultats certifiés avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année ;
- la présentation d'un budget prévisionnel avant le début de chaque exercice ;
- la présentation d'un rapport annuel détaillé des activités ;
- le versement d'une redevance d'affermage et/ou des frais inhérents à la gestion des bâtiments

Pour le délégant :

- la mise à disposition des locaux destinés aux activités ;
- la prise en compte de toutes les charges résultant de sa qualité de propriétaire des locaux affermés (clos, couvert, grosses réparations) ;
- le versement de la rémunération du délégataire dans les délais arrêtés.
- Le contrôle de la qualité du service rendu, des conditions d'exécution financière du service, notamment par la mise en place d'une commission de délégation de service public, instituée au sein du Conseil municipal

##### **Les activités soumises à la délégation de service public**

Il s'agit principalement de trois activités distinctes, qui pourront faire l'objet lors de l'appel d'offre de trois lots séparés.

D'une part, la gestion des activités périscolaires, et de centre de loisirs sans hébergement pour les enfants de la commune de 4 à 11 ans, pendant les mercredis, les petites vacances scolaires et les vacances d'été.

D'autre part, le développement d'une animation socio-éducative en direction de jeunes de la Commune de 12 à 18 ans.

Enfin, un lot supplémentaire en option concernant la gestion des Nouvelles Activités Pédagogiques, les mardis et jeudis de 15h30 à 17h30 pendant la période scolaire

Des locaux distincts seront mis à disposition par affermage aux délégataires.

Les principales données financières, non encore définitivement arrêtées par la commission DSP, sur la base du prévisionnel 2015 pour :

Activités périscolaire et CLSH :	Répartition Financement			
	Familles	Communes	Autres	Total
Charges totales				
<b>79 110 €</b>	<b>23 733 €</b>	<b>36 180 €</b>	<b>9 680 €</b>	<b>79 110 €</b>

Animation socio-éducative des jeunes :	Répartition Financement			
	Familles	Communes	Autres	Total
Charges totales				
<b>106 785,50 €</b>	<b>32 625 €</b>	<b>62 335,50 €</b>	<b>11 825 €</b>	<b>106 785,50 €</b>

#### 14. Renouvellement Délégation de Service Public – suite -

##### **La durée de la convention de délégation de service public**

Les conventions de délégation de service public doivent être limitées dans leur durée. Celle-ci est déterminée par la collectivité en fonction des prestations demandées au délégataire.

Dans ce cadre, il est envisagé de porter la durée maximum de la convention à cinq ans.

La procédure de mise en place de la délégation de service public est jointe au présent rapport.

Le Conseil Municipal,



Vu les articles L. 1411 à L. 1411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

##### **Décide**

- **de recourir** à la procédure de délégation de service public conformément aux dispositions de l'article L.1411-1 à L.1411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la forme de l'affermage pour l'exploitation et la gestion des activités ci-dessus
- **fixe** la durée d'affermage à cinq ans
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à lancer les procédures y afférentes

PJ. Description de la procédure de mise en place de la délégation de service public.

 Le Maire  
  
Thierry SCHAAL



**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**15. Convention pour le tractage**

Dans le cadre des animations organisées par la Commune, des tracts sont régulièrement distribués dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la Commune.

Pour ce faire, la Commune a reçu une offre des jeunes membres de l'association Original Event, sur la base de la somme de 250€ par tractage, 50€ par prospectus supplémentaire et 50 € en cas de nécessité de pli.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **décide** de confier à l'association Original Event le soin d'assurer la distribution des tracts édités par la Commune
- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer le projet de convention joint en annexe et tout document s'y rapportant

PJ. Projet de convention



Le Maire

Thierry SCHAAL



## CONVENTION

ENTRE :

**La commune de Fegersheim**

50, rue de Lyon  
67640 FEGERSEIM

Représentée par M. Thierry SCHAAL, en qualité de Maire

ET

**L'association Original Event**

67, rue du Général De Gaulle  
67640 FEGERSEIM

Représentée par Nicolas LABBE, en qualité de Président

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : L'OBJET DE LA CONVENTION**

L'association Original Event se chargera de la distribution de prospectus relatifs à des manifestations publiés par la Commune.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIÈRES**

La Commune de Fegersheim versera à l'association Original Event la somme de 250€ par tractage, 50€ par prospectus supplémentaire pour le tractage concerné et 50 € en cas de nécessité de pli.

L'association Original Event établira un mémoire des distributions réalisées et sera rétribuée par mandat administratif.

**ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée de un an.

Fait à Fegersheim, le \_\_\_\_\_

Pour la commune de Fegersheim,

Pour l'intervenant,

Nicolas LABBE, Président d'Original Event

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**16. Tarifs de la soirée « Années 80 ».**

Afin de programmer la « Soirée années 80 », qui aura lieu le 16 mai prochain, la commission Animation – culture – santé – bien-être propose un tarif de 8 € en prévente et 10 € en caisse du soir. La vente débutera le 13 avril. Le nombre de place est limité à 800.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Animation – culture – santé – bien-être,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**décide** de fixer le tarif de la « soirée Années 80 » à 8 € l'entrée en prévente et 10 € en caisse du soir.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**17. Subvention à l'association CSSA Ohnheim.**

Une équipe de filles du club de basket CSSA Ohnheim s'est qualifiée pour l'accèsion en championnat interrégion.

Pour assurer les déplacements de cette équipe et des supporters dans de bonnes conditions, le club a sollicité

la Commune pour obtenir une aide financière.

La Commission Vie associative – Sport – Services à la population propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Vie associative – Sport – Services à la population,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Décide** l'attribution d'une subvention de 300 € à l'association CSSA Ohnheim pour assurer le déplacement de l'équipe dans le cadre du championnat inter-région, qui sera versée sur présentation d'une facture acquittée.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**18. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.**

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés sans concours.

Ces recrutements réservés peuvent être ouverts pendant une durée de 4 ans à compter de la date de publication de la loi du 12 mars 2012, c'est-à-dire jusqu'au 13 mars 2016.

Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », a été effectué. Ces informations ont été répertoriées dans un rapport qui doit faire apparaître :

- le nombre d'agents remplissant les conditions,
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
- ainsi que l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de la Commune.

Au vu de ce rapport, et compte tenu des besoins de la Commune et de la gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences, un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire a été établi. Il détermine :

- les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés,
- le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements,
- leur répartition entre les sessions successives de recrutement

Ce programme pluriannuel peut également mentionner les transformations automatiques de CDD en CDI au 13/03/2012, ainsi que les prévisions sur 4 ans de transformation de CDD en CDI en application du nouvel article 3-4 de la loi du 26/01/1984. Si des recrutements réservés sans concours sont prévus, il doit également définir le nombre de postes ouverts et les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés.

Les agents éligibles au dispositif seront informés du contenu du programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent.

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, les recrutements interviennent par voie de sélection professionnelle confiée à une commission d'évaluation professionnelle organisée en interne sous la présidence d'une personnalité qualifiée désignée par le président du C.D.G. 67. Elle comporte alors également l'autorité territoriale ou une personne qu'elle désigne et un fonctionnaire de la collectivité appartenant au moins à la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.

## 18. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire – suite -

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrits dans le programme pluriannuel de la Commune.

Les agents déclarés aptes par la commission d'évaluation seront nommés stagiaires avant le 31 décembre de l'année au titre de laquelle la sélection professionnelle est organisée.

Lors de la réunion du 9 décembre 2012, le Conseil Municipal avait acté le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, qui comportait un poste d'ATSEM éligible, et il avait été prévu de l'inscrire en 2013-2014.

Or, la commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, ne s'est pas réunie dans les délais impartis.

De ce fait, il convient de confirmer la délibération prise par le Conseil Municipal le 9 décembre 2012, et de demander l'inscription de ce poste dans le dispositif au titre de l'année 2015.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1<sup>er</sup> de la loi susvisée du 12 mars 2012,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2012,

Dans l'attente de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

### **Décide**

- 1° **d'intégrer** en 2015 un poste d'ATSEM de 1<sup>er</sup> classe dans le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire;
- 2° **d'organiser** la sélection professionnelle en interne et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec le CDG 67 la convention y relative
- 3° **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire ;
- 4° **d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires à l'organisation des opérations de sélection professionnelle.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**19. Contrat d'assurance statutaire.**

Les agents de la Fonction Publique Territoriale bénéficient de droits à protection sociale qui leur sont accordés par leur statut.

Ces droits consistent en des congés de maladie, congés de maternité / paternité, congés pour accident du travail / maladie professionnelle et versement du capital décès.

L'absence des agents durant ces congés relevant de leur protection sociale constituent des risques financiers importants pour la Commune, qui doit maintenir le plein traitement, puis le demi-traitement, selon la gravité de la maladie au titre de laquelle l'agent est absent.

Outre ces coûts financiers directs, l'absentéisme du personnel engendre d'autres difficultés d'organisation interne à la collectivité (suivi des dossiers de l'agent absent, continuité du service public auprès des usagers,...).

Afin de remédier à ces difficultés de tous ordres, le Centre de Gestion propose à ses collectivités et établissements publics affiliés, depuis de nombreuses années, un contrat collectif d'assurance statutaire permettant d'assurer les coûts financiers salariaux générés par l'absentéisme du personnel en arrêt de travail ou décédé.

Actuellement, 335 communes et établissements publics, dont Fegersheim, adhèrent à ce contrat mutualisé à travers le Centre de Gestion.

Le contrat actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2015, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a décidé de le remettre en concurrence en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du Code des Marchés Publics.

Dans le cadre de la consultation du marché d'assurance statutaire, le Centre de Gestion devra s'appuyer sur le mandat de consultation que chaque collectivité lui aura donné.

Par conséquent, afin que le Centre de Gestion puisse consulter des assureurs au nom de la Commune, il est nécessaire de lui confier, par délibération, le soin d'agir pour le compte de la Commune.

Cette délibération est nécessaire afin d'autoriser le Centre de Gestion à engager les procédures de consultation issues du Code des Marchés Publics.

A ce jour, la Commune est déjà adhérente du contrat d'assurance statutaire relevant du Centre de Gestion.

La cotisation 2014 était de 62 973,06 €.

Les remboursements octroyés en 2014 se sont élevés à 39.648,13 €.

## 19. Contrat d'assurance statutaire – suite -

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **charge** le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,

■ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2016.

Régime du contrat : capitalisation.

- au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.



Le Maire

Thierry SCHAAL



**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

20. Ajout d'un conseiller municipal délégué.

L'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales autorise M. le Maire à donner des délégations à des conseillers municipaux non seulement en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints mais aussi "dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation".

Par délibération du 14 avril 2014, trois conseillers avaient été désignés.

Dans le cadre de la récupération de la compétence ressources humaines et organisation par M. le Maire, il est proposé de nommer M. Jean-Luc CLAVELIN conseiller municipal délégué à l'organisation.

Cette modification interviendra au 1<sup>er</sup> avril 2015.

M. le Maire fait par ailleurs le point sur l'audit de l'organisation des services.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 14 avril 2014,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Désigne** M. Jean-Luc CLAVELIN conseiller municipal délégué à l'organisation des services à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 26

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**Points d'informations**

**21. Droits d'occupation des sols.**

Les membres de la commission Urbanisme – Développement économique se sont réunis le 26 février 2015.

L'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme lui a été présenté.

Hormis les avis favorables sans réserve, la commission a émis les avis suivants :

Sur les demandes de permis de construire :

<b>PC N° 67 137</b>	<b>NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)</b>	<b>NATURE ADRESSE DES TRAVAUX</b>	<b>AVIS DE LA COMMISSION</b>
15 V 0002	BERTUCCHI Anne 37 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Une maison individuelle 11 A rue du Mal de Lattre de Tassigny	Accord avec prescriptions
15 V 0003	MUTSCHLER Sandra 7 rue des Aubépines 67150 ERSTEIN/KRAFFT  et MANCHON Joey	Aménagement d'un logement dans une partie bâtiment existant, création d'un abri voiture non clos et démolition de dépendances  47 rue de Lyon	Favorable sous réserve de l'avis de l'ABF
15 V 0004	DAUL Francis 68 route de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Une maison individuelle 7 rue du Mal de Lattre de Tassigny	Favorable sous réserve de l'avis de l'ABF

Sur les déclarations préalables de travaux

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	AVIS DE LA COMMISSION
15 V 0005	EURL JLC M. CHAYS Jean-Luc  4 Grand'rue 25800 VALDAHON	Modification de l'aspect extérieur du bâtiment  2 - 2A rue du Commerce	Avis défavorable

P.J. : Tableau du 12/3/2015 (4 pages)



Le Maire

*Thierry Schaal*  
Thierry SCHAAL

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23/3/2015

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DELAI LEGAL AVANT INSTRUCTION	DATE DE TRANSMISSION AU SERVICE INSTRUCTEUR	DELAI NOTIFIE AU	DATES DEMANDE DE PIECES	DATE DE RECEPTION PIECES COMPLEMENTAIRES	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
14 V 0079	M. WENDLING Denis 3 b rue des Alouettes 67150 HINDISHEIM	Elargissement d'un porche d'entrée 2 a rue du Gal de Gaulle	3	154 163 158 161	425	23/10/2014	23/12/2014	04/11/2014		20/11/2014		
15 V 0002	SCHNEE Maurice 25 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	Pose d'un portail et surélévation d'une clôture	21	184 - 270	580 et 518	09/01/2015	09/03/2015	13/01/2015	09/03/2015			
15 V 0003	RIEHL André 2 rue de l'Eschenwoerth 67640 FEGERSHEIM	Démontage chien assis, isolation toiture, pose de vélux et peinture des façades	25	134	516	23/01/2015	23/02/2015	27/01/2015				A le 17/2/2014
15 V 0004	WAGNER Simone 7 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM	2 rue de l'Eschenwoerth Réalisation d'une véranda 7 rue de Cressier	32	156	716	26/01/2015	26/02/2015	27/01/2015				A le 17/2/2014
15 V 0005	EURL JLC M. CHAYS Jean-Luc 4 Grand'rue 25800 VALDAHON	Modification de l'aspect extérieur du bâtiment 2 - 2A rue du Commerce	20	228/92	9644	28/01/2015	28/02/2015	03/02/2015				A le 27/2/2014

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23/3/2015

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DELAI LEGAL AVANT INSTRUCTION	DATE DE TRANSMISSION AU SERVICE INSTRUCTEUR	DELAI NOTIFIE AU	DATES DEMANDE DE PIECES	DATE DE RECEPTION PIECES COMPLEMENTAIRES	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
15 V 0006	BOUZID Farid 18 rue du Travail 67640 FEGERSHEIM	Création d'un sas 18 rue du Travail	22	587	310	03/02/2015	03/03/2015	05/02/2015				A le 4/3/2015
15 V 0007	ANTZ Maurice 1 rue des Charrons 67640 FEGERSHEIM	Réfection crépi + ravalement façade est de la grange 1 rue des Charrons	5	98	568	09/02/2015	09/04/2015	12/02/2015	09/04/2015			
15 V 0008	SCHAAD Martine 18 rue du Bourg 67640 FEGERSHEIM	Agrandissement d'une partie de terrasse + couverture de la terrasse intégrant un vélux 18 rue du Bourg	33	585	672	12/02/2015	12/03/2015	17/02/2015				A le 24/2/2015
15 V 0009	ELECTRICITE DE STRASBOURG 26 Bd Wilson 67932 STRASBOURG cedex 09	support n° 13 ligne haute tension 20Kv lieudit "Auf den Hohrusten"	16	95	1498	12/02/2015		17/02/2015				
15 V 0010	ELECTRICITE DE STRASBOURG 26 Bd Wilson 67932 STRASBOURG cedex 09	support n° 13 bis ligne haute tension 20Kv lieudit "Auf den Hohrusten"	16	90	1513	12/02/2015		17/02/2015				

CONSEIL MUNICIPAL

DU 23/3/2015

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

DP N°	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DELAI LEGAL AVANT INSTRUCTION	DATE DE TRANSMISSION AU SERVICE INSTRUCTEUR	DELAI NOTIFIE AU	DATES DEMANDE DE PIECES	DATE DE RECEPTION PIECES COMPLEMENTAIRES	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
15 V 0011 137	BITTLER- BAUMGARTNER Fabrice 10 rue de l'Andlau 67640 FEGERSHEIM	Ravalement des façades - fermeture et isolation du séchoir - dépose d'une clôture grillagée et réalisation d'un brise vue de 2m - remise en état d'un mur bahut sur rue et réalisation d'un brise-vue de 1,50 m 10 rue de l'Andlau	27	4	412	24/02/2015	24/04/2015	26/02/2015				
PA N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DELAI LEGAL AVANT INSTRUCTION	DATE DE TRANSMISSION AU SERVICE INSTRUCTEUR	DELAI NOTIFIE AU	DATES DEMANDE DE PIECES	DATE DE RECEPTION PIECES COMPLEMENTAIRES OU SUBSTITUTIVES	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
14 V 0001	LES CONSTRUCTEURS D'ALSACE 17 rue du Moulin 67150 GERSTHEIM	Lotissement de 4 lots 84 rue du Général de Gaulle	22	106	1323	02/12/2014	02/03/2015	04/12/2014	24/12/2014	24/12/2014	06/01/2015	

CONSEIL MUNICIPAL

DU 23/3/2015

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

PC N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DELAI LEGAL AVANT INSTRUCTION	DATE DE TRANSMISSION AU SERVICE INSTRUCTEUR	DELAI NOTIFIE AU	DATES DEMANDE DE PIECES DE PIECES	DATE DE RECEPTION PIECES COMPLEMENTAIRES OU SUBSTITUTIVES	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
15 V 0001	MUSS Vincent et Rachel 6 rue des Chênes 67640 LIPSHEIM	Une maison individuelle 64 rue de Lyon	1	164 - 153	1686	06/01/2015	06/06/2015	08/01/2015				Refusé le 22/1/2015
15 V 0002	BERTUCCHI Anne 37 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Une maison individuelle 11 A rue du Mal de Lattre de Tassigny	1	51	390	09/01/2015	09/06/2015	13/01/2015		06/02/2015	06/02/2015	
15 V 0003	MUTSCHLER Sandra 7 rue des Aubépines 67150 ERSTEIN/KRAFFT et MANCHON Joey	Aménagement d'un logement dans une partie bâtiment existant, création d'un abri voiture non clos et démolition de dépendances 47 rue de Lyon	7	9 division en cours	598	14/02/2015	14/08/2015	19/02/2015				
15 V 0004	DAUL Francis 68 route de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Une maison individuelle 7 rue du Mal de Lattre de Tassigny	1	53 170/53 (en cours de division)	3745,14	16/02/2015	16/08/2015	19/02/2015				

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 23 mars 2015 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers présents : 26

Conseillers en fonction : 29

Absent(s) : 03

Procuration(s) : 03

**Points d'informations**

**21. Informations du Maire.**

Pour améliorer l'organisation des prochaines réunions du Conseil Municipal, M. le Maire propose le vote groupé des points qui ne posent pas question. Les conseillers donnent leur accord de principe, avec la possibilité de revenir au mode de gestion actuel si le nouveau mode ne fonctionne pas.

M. le Maire a été nommé au sein de la Commission eau et assainissement de l'Eurométropole et du comité de pilotage qui va travailler sur l'évolution des structures en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement. Cinq prix de l'eau différents coexistent au niveau de l'Eurométropole. Des discussions sont en cours sur la possibilité d'uniformiser le prix de l'eau au niveau de l'Eurométropole.

Concertation rue des tulipes : une première réunion de concertation avait été organisée le 12/11/14 et une seconde a eu lieu le 09/02/15 : les propositions faites par l'Eurométropole ont été acceptées à la majorité.

PLU : suite à la réunion du 26/02 à l'Eurométropole, une rencontre a eu lieu en Mairie le 17/03 avec M. Yves BUR, Vice Président de l'Eurométropole.

Une réunion publique aura lieu le 18/05 à 19h à L'Illiade.

Le PLU entre en discussion fin avril avec les personnes publiques associées.

Un document final devra être figé en octobre 2015.

Dans ce cadre, un travail va être réalisé sur la préservation du patrimoine bâti : positionner les critères techniques, sur la base du travail de l'association du patrimoine, permettant de proposer des classements.

La visite du ban communal par les membres du Conseil Municipal a eu lieu samedi 21/03.

Un électricien intégrera les services techniques à partir du 1<sup>er</sup> avril. Il sera également agent polyvalent.

Une réunion plénière du Conseil Municipal est programmée le samedi 11 avril de 8h30 à 11h30 en salle du Conseil. La matinée sera dédiée à la présentation du système de chauffage du centre sportif et culturel. Le maître d'œuvre sera présent pour exposer l'avant-projet détaillé. La réunion permettra aux membres du Conseil municipal d'échanger et de débattre sur le projet.

Une réunion publique relative à la déconnexion des eaux pluviales sera organisée par l'Eurométropole le 16/04 à 19h30 au Caveau.



Les réunions du Conseil municipal prévues les 20/04 et 18/05 sont annulées et remplacées par une réunion du CM le 11/05.

Déplacement en Suisse les 1, 2 et 3 mai : l'objectif sera de prendre contact avant le redémarrage du jumelage (25 ans en 2016).

Evènements à venir :

- Osterputz : samedi 28/03 à partir de 9h, devant le CSC.
- Cérémonie du 8 Mai : 10h30 devant le Monuments aux Morts.
- Soirée années 80 : samedi 16/05 à 21h au CSC. Ouverture de la billetterie mi-avril
- Réunion publique « bilan après une année de mandat » : vendredi 22 mai à 20h au CSC

**Question annoncée par Mme MISTRON**

Elle souhaite connaître les résultats de l'audit.

M. le Maire a donné les précisions lors de l'examen du point complémentaire.

La séance est levée à 23 heures.



Le Maire

Thierry SCHAAL